

## Séance du 08 mai 2017

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
  - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 décembre 2016
  - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 décembre 2016
  - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 30 janvier 2017
  - Procès-verbal décisionnel de la séance du 30 janvier 2017
4. Informations du Bureau
5. Tarif des vacances 2017-2020
  - Introduction et rapport du Bureau
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail
  - Vote final
6. Postulats :
  - Interdiction des pesticides
  - Optimisation des achats
  - Rationnaliser l'éclairage public
  - Création d'un jardin partagé à Collombey-Muraz
7. Interpellations :
  - Mise à jour du règlement de police
  - Exigence d'un démantèlement de la raffinerie TAMOIL
  - Gyrophares sur la ligne AOMC
  - Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac
  - Cartes journalières
8. Informations de l'Exécutif :
  - Programme de législation
  - Autres informations
9. Questions
10. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

**Intervention de Vuille Côme:** Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public. Je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 8 mai 2017. Le Conseil Général a été convoqué en date du 13 avril dernier, soit dans le délai réglementaire. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été publiés au pilier public, sur le site Internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir, Monsieur le Conseiller général Joël Parvex et Monsieur le Conseiller général Philippe Udressy, tous deux, pour des raisons de santé, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Municipal, Yannick Buttet retenu pour un débat qu'il n'a pas pu déplacer, mais qui devrait nous rejoindre en cours de soirée. Dans l'intervalle, ce sera Monsieur le Vice-Président Olivier Turin qui le remplacera.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

**Intervention de Fracheboud Maria Encina:** Bonsoir.

Angst Stéphane : Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain , Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

# CONSEIL GENERAL

---

Kunz Reto, Présent.  
Lattion Eric, Présent.  
Métrailler Marie, Présente.  
Morisod Carole, Présente.  
Morisod Florent, Présente.  
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.  
Ostrini Olivier, Présent.  
Parvex Joël, Excusé.  
Parvex Romain, Présent.  
Rohrbach Eva, Présente.  
Rouiller-Monay Samuel, Présent.  
Schaffhauser Pascal, Présent.  
Schmid Daniel, Présent.  
Sotillo José, Présent.  
Turin Michel, Présent.  
Udressy Philippe, Excusé.  
Vanay Guillaume, Présent.  
Vannay Damien, Présent.  
Vieux Cédric, Présent.  
Vieux Edgar, Présent.  
Vuille Côme, Présent.  
Zürcher Cédric, Présent.

**Intervention de Vuille Côme:** Le décompte fait état de 43 Conseiller généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2, Approbation de l'ordre du jour.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de Vuille Côme:** L'ordre du jour comporte 10 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3, Approbation des procès-verbaux.

## 3. Approbation des procès-verbaux

**Intervention de Vuille Côme:** Nous avons ce soir à approuver quatre procès-verbaux, à savoir les procès-verbaux décisionnels et mot-à-mot du 19 décembre 2016 et du 30 janvier 2017. S'agissant des procès-verbaux du 19 décembre 2016, ils ont été rédigés et approuvés par le Président et le secrétaire de la

## CONSEIL GENERAL

---

dernière législature comme objet de leur compétence. Il appartient cependant à notre nouveau Conseil de les approuver valablement. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 19 décembre 2016, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, je prierai les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 19 décembre 2016 sont priés de lever la main. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 19 décembre 2016 y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Oui, Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton, alors c'est au numéro 4, "examen et approbation du budget" c'est écrit 2015 alors que c'était le budget 2017.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci pour cette remarque simplement orthographique et donc de correction, donc qui n'emporte pas la modification du vote mais je vous propose donc d'accepter le procès-verbal avec cette modification - mise à jour, demandée par Madame Cretton. Donc les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 19 décembre 2016 avec la correction proposée sont priés de lever la main. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas, donc le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux procès-verbaux de la séance constitutive du 30 janvier 2017. Je tiens tout d'abord à remercier la secrétaire du Conseil Général et la municipalité pour leur rédaction. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 30 janvier 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 30 janvier 2017 sont priés de lever la main. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Dernier procès-verbal, le décisionnel du 30 janvier 2017. Y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 30 janvier 2017 sont priés de lever la main. Refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, les Informations du Bureau. Merci les scrutateurs.

#### 4. Informations du Bureau

**Intervention de Vuille Côme:** Le Bureau s'est réuni à deux reprises à savoir les 21 février et 28 mars derniers. D'entente avec le Conseil Municipal, les dates des séances plénières pour 2017 ont été arrêtées. Elles vous ont été communiquées par vos chefs de groupe. Pour rappel il s'agit du 19 juin à 19.30 heures, du 25 septembre à 20.00 heures et du 18 décembre à 19.30 heures. S'agissant de la prochaine séance du 19 juin, vous serez convoqués à 19.00 heures pour que nous puissions prendre la photo du nouveau Conseil Général. Elle pourra ensuite être publiée sur le site Internet. Je vous invite d'ailleurs à parcourir la page du site Internet communal dédiée au Conseil Général, où vous y trouverez de nombreuses informations détaillées, notamment tous les PV et les interventions déposées. Le Bureau est ouvert à toutes remarques ou propositions d'améliorations. En particulier vous trouverez également dans la partie privée les formulaires officiels pour le dépôt des interventions. Je remercie ici l'administration communale par

# CONSEIL GENERAL

---

Messieurs Laurent Monnet, Gérard Parvex et Yves Parvex pour leur travail qui nous permet une utilisation rapide et efficace pour nos besoins.

Je vous fais part maintenant des principales décisions prises par le Bureau.

- Etablissement du rapport sur le tarif des vacances. - Attribution du mandat suivant à la commission permanente: Suivre l'évolution du projet AGGLO et rapporter au Bureau tout élément pertinent en vue d'une information au Conseil Général. - Suppression des rapports annuels des Présidents de commissions. - Examen de la recevabilité des 14 interventions reçues. - Fixation de l'ordre du jour de la présente séance avec le Conseil Municipal. - Attribution du mandat concernant le crédit d'engagement de la STEP, d'une part à la commission permanente pour les questions techniques et d'autre part à la Cogest pour les questions financières. - Attribution du mandat concernant le changement de zone, lié au dossier des serres de la Migros, à la commission permanente. - Recommandation de ne plus passer systématiquement par le chef de groupe qui passe la parole à un membre du groupe pour qu'il s'exprime. La personne qui veut intervenir au nom du groupe peut le faire directement en précisant qu'elle intervient au nom de son groupe et non à titre personnel. Pour respecter le règlement, la priorité sera toutefois donnée à un chef de groupe, si j'ai plusieurs demandes de parole en même temps.

Je précise encore que la Cogest devra également rendre son rapport sur les comptes 2016 pour la séance de juin. Le Bureau a donc reçu 14 interventions, soit 6 postulats et 8 interpellations. Toutes ont été validées par contre, pour des raisons liées à l'obligation de ne pas faire de séance de plus de 3 heures en principe, toutes n'ont pas été mises à l'ordre du jour ce soir. Les interventions en suspens seront mises à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Général et vous trouverez cependant leur titre et leur auteur sur le registre des interventions sur le site Internet communal. La séance de ce soir a également pour but de laisser la place au Conseil Municipal pour nous présenter son programme de législature et de répondre aux questions des Conseillers généraux. Enfin je profite ici de vous rappeler pour le bon déroulement de la séance de vous lever, de vous exprimer dans le micro et de vous annoncer clairement lors de toutes vos interventions. Ces diverses informations vous ayant été communiquées nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour, le Tarif des vacances 2017-2020.

## 5. Tarif des vacances 2017-2020

**Intervention de Vuille Côme:** Conformément à l'article 41, alinéa 1 de notre Règlement, il nous appartient d'adopter en début de législature, le Tarif des vacances. Celui-ci figure en annexe du Règlement que vous avez reçu. Le Bureau vous a adressé un bref rapport, duquel il ressort qu'à l'unanimité, nous vous proposons d'approuver le Tarif existant, inchangé. L'argument principal est que nous venons de revoir le Règlement entré en vigueur au premier janvier et qu'à cette occasion, les adaptations et éclaircissements nécessaires ont été apportés. Après l'entrée en matière, nous allons passer en revue ce Tarif point par point et vous pourrez alors proposer des amendements au besoin. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Alors Mesdames, Messieurs, donc Nathalie Cretton pour les Verts, je dois remercier le Bureau pour le travail fourni ainsi que son Président Monsieur Côme Vuille pour la rédaction du rapport et acceptons l'entrée en matière.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci Madame Cretton. D'autres interventions ? Madame Chervaz.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz, parti socialiste, centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le Tarif de vacations qui nous est proposé ce soir est entré en vigueur, comme nous l'avons dit, le 1er janvier 2017, avec la mise en place du nouveau Règlement du Conseil Général. Ce Tarif, qui instaure un paiement arrondi au quart d'heure, nous semble juste et propice aux économies. Dans le souci de la continuité, nous acceptons l'entrée en matière et nous soutiendrons le Tarif des vacations, tel que proposé.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Madame Chervaz. D'autres interventions ? Pas d'autre demande de parole ? Nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité. Nous passons maintenant à la discussion de détail.

Point 1) Séances plénières et de commissions / mandats particuliers, Fr. 80.- par séance + Fr. 30.- de l'heure dès la 3ème heure, arrondi au quart d'heure. Y a-t-il des propositions d'amendements ?

Point 2) Séances du Bureau, Fr. 40.- la séance.

Point 3) Travaux des rapporteurs, travaux sur délégation, Fr. 30.- de l'heure, arrondi au quart d'heure.

Point 4) Indemnités de fonctions : Président Fr. 2'000.- par an. Vice-Président Fr. 300.- par an. Secrétaire Fr. 2'000.- par an. Chef de groupe Fr. 500.- par an. Présidents de commissions / la Cogest Fr. 800.- par an. La commission permanente Fr. 300.- par an. Y a-t-il des interventions ?

Frais et débours selon factures et Règlements municipaux. Toujours pas d'intervention ?

Nous passons donc maintenant au débat final sur l'ensemble du Tarif et je passe la parole à l'assemblée. Pas de demande de parole ? Nous allons donc passer au vote : Les Conseillers généraux qui approuvent le Tarif des vacations 2017-2020 tel que proposé par le Bureau sont priés de se manifester en levant la main. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le Tarif des vacations 2017-2020 est approuvé à l'unanimité. Je remercie les scrutateurs.

Nous passons donc déjà au point 6) de l'ordre du jour, soit au développement de 4 Postulats.

### 6. Postulats

**Intervention de Vuille Côte:** Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au 1er signataire pour le développement du postulat. Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale, que ce soit par un membre du Conseil Général ou par la municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon je clos la discussion générale et peuvent encore s'exprimer le 1er signataire et la municipalité avant le vote.

Nous passons donc au premier des postulats, le postulat 6.1. Postulat les Verts, par Florent Morisod, "Interdiction des pesticides". Je passe la parole au 1er signataire pour le développement du postulat.

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod, pour les Verts. Monsieur le Président, chers Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe des Verts dépose un postulat quant à l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans notre commune. L'utilisation de pesticides par le service de la voirie soulève à nos yeux un certain nombre de problèmes, sur différents plans : environnemental, sanitaire et légal.

## CONSEIL GENERAL

---

Tout d'abord, sur le plan environnemental, les pesticides ont évidemment un impact s'étalant bien au-delà des plantes invasives qu'ils sont censés éradiquer. Pour être bref et donner un exemple, dans une interview donnée à la RTS, Yves Gonseth, directeur du Centre suisse de cartographie de la faune met en garde face à la présence de pesticides dans les sols, relevant je cite : « une modification du comportement des espèces, pouvant aller jusqu'à empêcher leur reproduction » et il ajoute encore que l'on risque, à terme, de perdre l'ensemble de la faune invertébrée, qui représente 99,9% de la faune suisse. Donc sur le plan environnemental, nul doute que l'impact des pesticides est autant grand que nuisible.

Nous devons encore relever qu'au niveau de l'utilisation de pesticides aux abords de routes et sur des zones qui ne bénéficient pas de terre suffisamment profonde, les pesticides s'infiltreront directement dans, oui sur les routes si vous voulez, il s'infiltrera après dans les nappes ce qui contribue à polluer les eaux suisses, les courants suisses donc d'après de récentes études, sont passablement pollués.

Sur le plan de la santé maintenant, les herbicides et autres fongicides peuvent s'avérer dangereux, voire cancérigènes, comme l'a démontrée une étude de l'OMS datant de 2015 déclarant le glyphosate comme probablement cancérigène pour l'homme.

Sur le plan légal maintenant, l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim) établit une liste des lieux dans lesquels l'utilisation de pesticides est interdite. Dans cette liste, en annexe 2.5, figurent notamment je cite : « les routes, les chemins et les places et leurs abords », « les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées. » Des lieux sur lesquels nous avons pu constater que des produits phytosanitaires avaient, par le passé, été répandus dans notre commune. Rappelons encore que l'interdiction des herbicides concerne également les particuliers et pas uniquement les services d'entretien communaux et cantonaux.

Si nous soutenons l'idée d'arrêter d'utiliser des pesticides sur notre commune, c'est parce que nous savons que c'est une mesure tout à fait applicable. En témoignent les nombreuses communes qui s'y sont déjà engagées (on les dénombre au nombre de plus de 50 sur les cantons de Vaud et Genève), que ce soit de grandes communes comme Lausanne ou en Valais la ville de Sion ou bien de plus petites telles que Saillon qui se veut novatrice et entreprenante au niveau de l'arrêt total de l'utilisation de pesticides, ou encore, proche de chez nous, la commune vaudoise Ollon.

De plus, les alternatives aux pesticides sont nombreuses. L'Office Fédéral de l'Environnement présente 10 mesures, des mesures elles sont autant préventives que de lutte, que notre commune pourrait appliquer. Pour toutes les raisons évoquées précédemment et parce qu'il existe de nombreuses alternatives proposées par l'OFEV, nous invitons la commune à réaliser une étude concernant l'arrêt définitif de tout type de pesticides par les services communaux. Comment notre commune compte-elle s'y prendre ? Comment peut-elle informer la population qu'il est interdit de répandre des pesticides à titre privé ? Quelles seront les alternatives qu'elle mettra en œuvre et quand les pesticides auront-ils définitivement disparu de Collombey-Muraz sont autant de questions auxquelles une telle étude pourrait répondre.

Nous vous invitons donc, chers Conseillers, à soutenir ce postulat.

Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR donc le groupe PLR soutiendra ce postulat. En plus de tout ce qui a été dit précédemment, pour nous il existe une inégalité flagrante entre

## CONSEIL GENERAL

---

la réglementation sur l'utilisation de pesticides pour les agriculteurs soit sur le secteur privé et les services de la commune, qui sont des secteurs publics. Pour nous, cette distorsion d'utilisation ne se justifie pas, en effet l'environnement est le même pour tous, secteur privé comme secteur public. Si l'un est limité, l'autre doit aussi l'être. Ce postulat est très clair et très fortement soutenu par notre groupe. Le Conseil Municipal doit fournir toutes les informations pour un arrêt total de l'utilisation des pesticides sur le territoire de notre commune, rejoignant par là la longue liste de communes suisses qui ont déjà franchi ce pas.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. D'autres interventions ? Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Monsieur le Président, chers collègues du Conseil Général, malgré une législation allant dans le sens d'un respect de plus en plus grand de l'écologie, ce qui est fort bien, malgré les efforts réalisés par l'équipe des travaux publics pour limiter un maximum l'utilisation de produits chimiques, en testant par exemple une machine française utilisant de la vapeur à très haute température pour le désherbage, une majorité du groupe PDC soutient ce postulat afin que nous puissions nous rendre compte de la faisabilité d'une interdiction totale des pesticides et du coût engendré au niveau des frais de personnel et de machines si l'on prenait une telle décision. Et ce, surtout en nous souvenant des décisions de ce même Conseil Général qui s'est fait un devoir de limiter des frais de personnel, aussi au niveau des tâches de nettoyage dans nos classes.

Ce premier point concerne donc notre service des travaux publics. Quant à l'interdiction auprès des privés, des paysans par exemple, nous ne voyons pas comment l'on pourrait légiférer, alors que la ligne de conduite, au niveau de la Confédération, va déjà dans ce sens. Nous ne parlons même pas du contrôle d'une telle application au niveau communal. Alors oui, peut-être que notre législateur étatique va trop lentement pour certaines sensibilités, mais cela avance tout de même dans la bonne direction. Par contre, nous suggérons d'utiliser notre revue communale pour sensibiliser nos concitoyens aux problèmes soulevés par l'utilisation de ces produits et de leur indiquer les alternatives possibles pour lutter d'une façon plus écologique contre les mauvaises herbes, les maladies fongiques et autres bestioles qui agacent nos âmes de jardiniers du dimanche. Alors pour toutes ces raisons, nous le répétons, une majorité du groupe PDC approuve ce postulat.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. D'autres interventions ? La municipalité ?

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, voilà je l'aurai fait une seule fois, je ne le dirai qu'une seule fois ce soir, le Conseil Municipal a pris position et a décidé de combattre ce postulat, pour essayer de vous expliquer les raisons pour lesquelles nous combattons ce postulat, je passe la parole à mon collègue, Jean-Luc Planchamp.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Pourquoi nous combattons ce postulat ? C'est relativement simple. C'est que ce zéro pesticide il existe déjà chez nous, il est déjà en vigueur. On n'utilise plus ces entretiens pour l'entretien des bords des routes et des autres surfaces. Les directives internes elles sont très claires et elles sont scrupuleusement respectées. Depuis une année environ on a testé des alternatives. Par exemple un système mécanique avec brosse, par exemple une mousse chaude, par exemple un défoliant. Seul un système actuellement est adapté et donne entièrement satisfaction. Il s'agit en l'occurrence, et un membre du Conseil Général l'a relevé, il s'agit en l'occurrence

## CONSEIL GENERAL

---

d'un traitement à l'eau chaude, plus exactement la vapeur d'eau projetée à 120 degrés. Ce n'est que de l'eau, rien que de l'eau. Cet équipement nous l'avons loué déjà à plusieurs reprises pour test. Une proposition d'achat interviendra pour le budget 2018 car cela nécessite une opération plus fréquente qu'avec les produits phytosanitaires. Ce système est quasiment indispensable pour les grandes surfaces en gravier tel que cimetièrre et également pour les espaces urbains, les pieds du mur, les pieds de murs.

Au niveau des privés il faut savoir que n'importe qui peut acheter des pesticides en grandes surfaces et l'utiliser sans être hors la loi. Ceux-ci sont en vente libre. Tant que la législation fédérale n'interdira pas ces produits style Round'up, Glyphosate, il sera difficile de les éradiquer du territoire communal. Tout au plus et vous l'avez aussi dit, une sensibilisation des citoyens pourrait intervenir. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole dans l'assemblée ? Si c'est pas le cas, le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire s'il le désire ? Monsieur Morisod !

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod pour les Verts. Nous nous étonnons en partie de cette réponse de la commune, car actuellement, en terme de communication nous n'avons trouvé sur Internet aucune preuve, aucune marque si vous voulez que la commune s'engage dans ce sens. Un sondage avait été lancé par la Radio-Télévision Suisse Romande et la commune de Collombey-Muraz n'a pas répondu à ce sondage. Il date d'avril 2016, je crois au 26 avril 2016, donc nous trouvons légitime de conserver ce postulat afin d'obtenir de la commune une étude et une meilleure sensibilisation, parce que vous parlez de .. qu'il est impossible d'interdire totalement aux privés d'utiliser des pesticides car ils sont encore actuellement en vente dans certains magasins, bien que d'autres magasins tendent à les retirer de leurs rayons, nous nous parlons d'une sensibilisation, comme l'a signalée précédemment mon collègue, par exemple, à travers le magazine de la commune. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Peut encore s'exprimer la municipalité !

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Oui, Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Alors deux choses peut-être. Nous pouvons intervenir nous, commune, sur ce que nous faisons, nous à la commune. Après, au niveau du privé, si ces produits sont en vente libre, je crois que c'est juste une sensibilisation de la population à faire et je crois que vous l'avez dit. Ensuite aux services communaux, pourquoi est-ce qu'on l'a pas communiqué ? C'est tout simple, je vous l'ai dit, peut-être que vous ne l'avez pas bien entendu, nous sommes en phase test. Et c'est ce dernier test, actuellement nous louons la machine et jusqu'à ce que nous décidions définitivement de le faire je crois qu'il était peut-être prématuré de communiquer à tout un chacun. C'est tout. Cette phase test, elle nous convient bien et nous allons dans cette direction.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, donc le postulat est donc maintenu, donc je prie les scrutateurs de se lever, nous allons passer au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de le faire à main levée. Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Merci, donc par 22 oui, 12 non et 6 abstentions, le postulat est accepté.

Nous passons au point 6, point 2, (6.2) postulat de Joël Parvex et cosignataire, optimisation des achats. En l'absence du premier signataire excusé, je passe la parole au cosignataire pour le développement du postulat, Monsieur Gollut !

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Monsieur le Président, chers collègues. Au nom des deux cosignataires de ce postulat, à savoir Joël Parvex excusé ce soir et moi-même, nous retirons notre postulat. En effet, après lecture du PV mot-à-mot du 19 décembre 2016, nous avons trouvé sur les rubriques 31, aux pages 39 et 40, des propos allant tout à fait dans le sens de nos préoccupations et, de plus, l'intervention explicative de notre Président de commune, Monsieur Yannick Buttet, répond pleinement à nos attentes. Je lis les passages qui nous ont motivés : C'est au Conseil Municipal d'adopter une vision de rationalisation des achats, peut-être en collaborant avec les communes environnantes. Et réponse de Monsieur Buttet : La Ville de Monthey n'était pas très favorable et il en a engagé un de ces acheteurs. On vous avait dit qu'on ferait le bilan avec la Ville de Monthey, du travail de cet acheteur. S'il est positif, on pourrait suivre la même voie, peut-être travailler avec la même personne, peut-être en engageant une dans notre commune. Et s'il est négatif, ne pas partir dans le même sens. Un élément que je relève, mais qui reviendra si on doit partir dans ce sens-là, excusez le français mais ce n'est pas facile, c'est qu'on a vu aussi des travers liés à certains acheteurs, c'est que souvent et bien les commerces locaux ou les sociétés locales ont un plus grand risque de perdre certains mandats et certains marchés. Donc ça, c'est aussi un élément que le Conseil Municipal a déjà envisagé, parce que l'on souhaite aussi donner du travail, principalement donner, en donner aux gens de la région. On a vu que ce n'était pas toujours le cas, dans les communes dans lesquelles il y avait un acheteur. Voilà pourquoi nous avons retiré notre postulat.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, donc je prends acte du retrait pur et simple du postulat et nous passons donc au point 6.3, postulat Parti socialiste centre gauche par Olivier Ostrini, "Rationaliser l'éclairage public". Je passe la parole au premier signataire.

**Intervention de Ostrini Olivier:** Olivier Ostrini, parti socialiste centre gauche. Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Jusqu'à présent, on considérait l'éclairage comme un acquis signe de progrès, aujourd'hui on commence à prendre conscience que la lumière a un coût économique et énergétique et des conséquences sur le vivant. Prise de conscience qui interroge sur la nécessité d'éclairer toute la nuit, tous les endroits. Nous sommes conscients et nous saluons les efforts engagés par notre commune pour laquelle l'éclairage est une préoccupation. Les ampoules qui sont changées le sont par des ampoules LED et notre postulat n'est pas une remise en cause de la politique de l'éclairage.

Au contraire il faut aller plus loin, faire évoluer les mentalités. L'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix, il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits de notre commune comme la route qui mène à Pré Géroux ou les quartiers résidentiels de Collombey-le-Grand pour ne citer que deux exemples.

Cette étude demande une réflexion générale sur la politique de l'éclairage; bien au-delà des considérations économiques il s'agit d'impacts humains et environnementaux. En effet, l'éclairage de nuit trouble les rythmes biologiques et comportements des animaux, par exemple les oiseaux migrateurs qui prolongent leur voyage inutilement. Ensuite les impacts sur notre santé. L'éclairage continu perturbe notre sommeil et notre horloge interne, sans parler de problème de production de certaines hormones. On ne peut plus éclairer à l'heure actuelle une rue de la même manière à 21 heures qu'à 3 heures du matin. La commune de Gruyère a mis en place une extinction totale des lampadaires de minuit à 6 heures du matin dans les zones résidentielles et selon le syndic de la commune personne ne s'est plaint d'une telle mesure et excepté un tiers d'économie par an sur l'électricité, aucune conséquence n'a été mesurée.

## CONSEIL GENERAL

---

On pourrait imaginer des solutions comme l'extinction de deux candélabres sur trois, qu'un système d'éclairage qui se déclenche au passage des gens, voire une réduction de l'intensité d'éclairage de 50% mais la solution idéale soutenue par des entreprises d'électricité comme Groupe E, reste une extinction totale de certains secteurs.

Je vous remercie de soutenir ce postulat pour le bien-être de nos concitoyens.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Il y a des prises de parole ? Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Monsieur le Président, chers collègues, les membres du Conseil Général, le groupe PDC va combattre ce postulat. Parce que tout a été déjà réalisé ou prévu dans ce sens quant à l'optimisation de l'éclairage public.

En effet après un audit de 2008, la commission énergie s'est penchée sur le dossier et a mis en place une stratégie d'optimisation afin de réduire tant la consommation d'électricité (plus de 50 % d'économie depuis cet audit), que la pollution lumineuse nocturne en remplaçant les anciens candélabres par des sources lumineuses beaucoup plus directes avec des faisceaux lumineux moins diffus. Quant à l'extinction nocturne de certaines zones, tant pour des raisons de sécurité que pour rassurer les quelques noctambules qui promènent leur chien ou apprécient les balades au clair de lune, nous nous y opposons. Mais je pense que la responsable communale de ce dicastère vous en parlera bien mieux que moi-même. Donc pour toutes ces raisons, le groupe PDC combat ce postulat .

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole, Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR combat ce postulat pour ouvrir la discussion. Il me semble superflu d'adopter un postulat tel quel. A mon sens ce postulat ne s'applique que difficilement à la commune de Collombey-Muraz. Ne vous méprenez pas, je suis tout à fait conscient de la pollution lumineuse due à l'utilisation irraisonnée de sources lumineuses de nuit. Pour leurs atteintes contre la biodiversité ou sur le cycle biologique et la santé humaine mais Collombey-Muraz n'est pas un Time Square, Paris ou même Sion. Nous ne sommes pas une ville avec devantures de magasins baignant dans une lumière aveugle la nuit, mais cinq petits villages.

Selon moi, la possibilité d'éteindre des sources lumineuses, que ce soit sur les routes ou dans le centre du village est extrêmement limitée. Le bord des routes, on parle quand même de sécurité routière à proximité d'habitation. Et justement quand on parle de sécurité, on parle également de sécurité face à la délinquance, la lumière artificielle pendant la nuit a également ce rôle indirect à jouer. Les hausses de cambriolages lors des passages à l'heure d'hiver et la prévention policière qui s'ensuit sont là pour le prouver. Pour le centre du village, la présence des dites lumières sont déjà, en l'actuel, extrêmement réduites. Mieux vaut se baser sur un système d'éclairage LED ce qui est, selon mes informations, déjà le cas. Pour ce qui concerne le secteur privé, établissements publics ou magasins, la responsabilité individuelle doit s'appliquer et c'est à chacun de faire des efforts volontairement. Ainsi j'ai du mal à comprendre le sens d'un tel postulat. Merci.

**Intervention de Côme Vuille:** Merci, d'autres prises de parole ? Monsieur Vannay !

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Bonsoir tout le monde. Le groupe UDC propose aux signataires de retirer ce postulat puisqu'un plan de lumière existe déjà depuis 2012. Dans le cas contraire nous combattons ce postulat.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, Madame Chervaz !

**Intervention de Chervaz Véronique:** Oui, Véronique Chervaz pour le parti socialiste centre gauche. Alors deux choses, je vais commencer par l'argument sécuritaire et répondre à Monsieur Birbaum. On comprend bien le ressenti, on se sent effectivement plus en sécurité avec de l'éclairage, mais je crois qu'il faut faire preuve d'un esprit rationnel en la matière. Les études montrent que la plupart des cambriolages ne se passent pas la nuit, mais plutôt la journée entre 14.00 et 16.00 heures pour être précis. Quant aux squatteurs, on pourrait dire qu'ils auront moins tendance à squatter s'il n'y a pas d'éclairage. Pour ce qui est de la sécurité routière, on sait que quand il y a un éclairage, l'automobiliste se sent plus en sécurité donc aurait tendance à rouler plus vite. Donc je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un argument qui soit valable. De plus je rajouterai que nous ne demandons pas l'extinction de tous les lampadaires, mais une étude globale pour voir lesquels sont utiles et lesquels ne le sont pas. Je répondrai ensuite à Monsieur Vannay pour lui dire qu'effectivement depuis 2012 la commune a une stratégie pour l'éclairage public mais là il ne s'agit pas de savoir si l'on fait des économies, il s'agit avant tout vraiment on l'a dit, d'un argument de pollution lumineuse et de s'interroger vraiment sur : comment est-ce qu'on vit avec ces lumières ? Est-ce qu'elles sont vraiment nécessaires ? Je crois qu'il faut être un peu proactifs en la matière et puis penser autrement. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? La municipalité ?

**Intervention de Turin Olivier:** Oui. Le Conseil Municipal a également pris position sur ce postulat et a décidé de le combattre également, donc pour ce faire je passe la parole à Sandra Cottet Parvex.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Oui le Conseil Municipal s'est prononcé et combat ce postulat. Tout simplement parce que comme il a été évoqué, ce plan lumière existe, il est effectif depuis 2012 et pour quelques informations supplémentaires ce plan lumière permet d'avoir une vision globale concernant l'éclairage public communal et la rationalisation de la consommation énergétique. Ce plan lumière a permis de faire une analyse globale au niveau de l'éclairage communal, au niveau de l'efficacité, de la répartition de l'éclairage, la sécurité et de l'efficacité énergétique. D'autre part, il a permis également de faire une analyse sectorielle différenciée en une hiérarchisation des routes, en routes principales, des routes collectrices et des routes de dessertes et également l'analyse concernant les possibilités d'abaissement nocturne et d'interruption de l'éclairage. Sur la base de ce plan lumière, il a été établi une rénovation de l'éclairage public sur un délai de 5 ans, entre 2011 et 2016 qui comme il a été dit a permis de réduire de plus de la moitié de la consommation énergétique de l'éclairage communal essentiellement en remplaçant les luminaires obsolètes, en remplacement par la technologie LED. Egalement en 2013, il y a eu une décision du Conseil Communal concernant l'abaissement nocturne, et un certain nombre de routes collectrices où ça pouvait être fait, il y a cet abaissement nocturne qui est effectif. D'autre part, il a été décidé de ne pas procéder à une extinction nocturne complète, ceci comme il y été évoqué par des soucis de confort et sentiment d'insécurité, également pour le fait que ça ne permettait que des économies substantielles très faibles au niveau économique et énergétique.

Ensuite concernant la pollution lumineuse donc comme il a été également évoqué, la technologie de LED permet d'avoir un faisceau lumineux qui est très direct sur le sol concentré sur la route et évite ainsi la

## CONSEIL GENERAL

---

pollution lumineuse pour la faune ou pour le voisinage. Bien sûr aussi pour terminer que ce plan lumière est évolutif, qu'au fur et à mesure qu'il y aura besoin de renouveler à nouveau, remplacer des nouveaux luminaires de l'éclairage public, on le fera avec les dernières technologies qui sont effectives, qui sont en place, donc toujours avec le souci d'avoir une amélioration de cette rationalisation de l'éclairage public.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Sinon la discussion générale est close, comme le postulat est combattu peuvent encore s'exprimer le premier signataire, s'il le souhaite ?

**Intervention de Ostrini Olivier:** Olivier Ostrini, parti socialiste centre gauche, alors, j'aimerais juste revenir sur l'argument sécuritaire, une étude a été réalisée à Lausanne qui est une ville on ne peut plus dangereuse que Collombey-Muraz, je vous l'accorde, comme quoi c'est une, un faux sentiment de sécurité la lumière, donc ça n'a pas d'incidence à ce point de vue-là et la plupart des personnes qui se sont plaintes sur cette étude réalisée, c'était des personnes qui ne sortaient pas la nuit.

Ensuite, je tiens à relever aussi que un ... on peut constater une baisse des incivilités tels que les tapages nocturnes ou les tags dans des endroits non lumineux. Enfin, je pense que le postulat n'a pas été compris, on ne combat pas du tout ce plan lumière au contraire on souhaite vraiment avancer et nous ne nous battons pas sur le plan économique. Mais par contre, on souhaiterait alors avoir au moins une présentation détaillée de ce plan lumière.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Peut encore s'exprimer la municipalité ? Ce n'est pas le cas. Ce postulat est donc maintenu, je prie les scrutateurs de se lever nous allons passer au vote. Les Conseillers Généraux qui acceptent le postulat sont priés de le faire un main levée. Merci. Des refus ? Abstentions ? Donc par 24 non, 13 oui, 3 abstentions le postulat est rejeté.

Nous passons au point 6, point 4, (6.4) postulat PLR et cosignataires par Maryline Hohenauer, création d'un jardin partagé à Collombey-Muraz. Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Bonsoir à tous, Maryline Hohenauer, pour le groupe PLR. Je vous présente ce soir un postulat déposé au nom du groupe PLR et qui a été cosigné par la totalité du groupe des Verts. Pour une raison technique, le formulaire en ligne ne permettait pas de déposer le postulat au nom des deux groupes, c'est pour cela que tous les membres ont signé séparément.

Je vous relis les grandes lignes. Donc l'idée c'est la création d'un jardin partagé à Collombey-Muraz. En amenant mes enfants à l'école, j'ai constaté que le magnifique terrain clôturé sur le lieu de l'ancien cimetière du centre de Collombey est toujours comme désaffecté et aucun projet n'a été commencé dessus.

Le projet de construction initialement prévu a été abandonné et nous remercions la municipalité d'avoir été sensible à cela. La population se réjouit de découvrir l'aménagement de ce nouveau parc, lieu de partage et de convivialité, comme il a été souhaité encore lors du dernier Conseil. Le projet n'ayant pas été encore abouti, nous proposons d'intégrer un jardin partagé réunissant culture, éducation et convivialité. L'idée de créer un tel jardin n'est pas de louer un emplacement par famille mais bien de créer un lieu de rencontres intergénérationnelles autour du potager. Bénéficiant d'un si bel espace comme par exemple le terrain de l'ancien cimetière, il serait dommage de s'en priver car ce lieu possède déjà les qualités nécessaires pour un emplacement pour un jardin, point d'eau, bon ensoleillement etc.

## CONSEIL GENERAL

---

Nous demandons à la municipalité d'étudier la faisabilité de créer un jardin partagé sur notre commune afin d'offrir à la population, grandissante, un lieu convivial d'échanges. En effet, nous le savons. Le fait de jardiner en plein air favorise l'activité physique et réduit le stress.

Par ailleurs le potager permet la production autonome de fruits, de légumes, gage d'une alimentation saine basée sur des produits frais, locaux et de saison. Vous l'aurez compris, maintenir de la verdure et le développer au centre de notre village de Collombey prend tout son sens à l'heure où les communes voisines ont compris les enjeux et retirent de belles expériences. Ils ont maintenant suffisamment de recul pour réitérer année après année. Quelques exemples de possibilités de jardins partagés ou communautaires, sur les quais de Vevey-Montreux-Villeneuve, des massifs potagers ont été créés avec des légumes et des herbes aromatiques ou médicinales ou les badauds ont pu se servir lorsque la récolte arrivait à maturation. Au jardin partagé de Charrat, au pied de l'EMS, élèves et personnes âgées se côtoient et partagent des moments ensemble. Ils ont construit et installé un hôtel à insectes, d'ailleurs nos élèves de certaines classes ont réalisé au cours de bricolage un hôtel à insectes. C'est un premier pas vers la compréhension de la pollinisation, sans insectes, nous ne pouvons plus manger ni de fruits ni de légumes. A Bex, les jardins solidaires est le lieu d'intégration pour les personnes migrantes par le jardinage. Leur projet leur propose ainsi qu'à leurs enfants, une activité régulière qui leur permet de nouer des relations sociales en français. A Martigny c'est le concept de l'association "les incroyables comestibles" qui fonctionne. C'est une association romande. A Aigle, le jardin solidaire allie jardinage et échanges culturels ou chaque vendredi les personnes se rencontrent. A Sion, enfin il y en a plusieurs dont un qui intègre une classe à 100 % dans le centre de la ville. Voilà, chers collègues je tiens à soulever un point important de ce postulat.

La conclusion est bien que nous demandons à la municipalité d'étudier la faisabilité de créer un jardin partagé, je ne demande pas qu'il soit réalisé sur l'ancien cimetière de Collombey. C'est un lieu qui paraît idéal pour ceux qui ont réfléchi à ce projet mais nous acceptons d'autres propositions. Voilà, j'espère que vous aurez été sensibles à ce postulat qui est clairement pour mener quelque chose de positif et de constructif pour le bien-vivre dans notre commune qui tient à coeur à tous les partis confondus. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, j'ouvre donc la discussion générale. Oui Madame Fauquet !

**Intervention de Fauquet Lucie:** Lucie Fauquet pour Les Verts. Bonsoir à tous. Alors je tiens simplement à appuyer certains points pour soutenir ce postulat. Alors tout d'abord concernant les jardins scolaires, j'insiste sur le potentiel des jardins pédagogiques, démontré notamment par certaines études par exemple celle de 2016 par la HEP Vaud, qui conclut que justement il y a énormément de possibilités sur l'éducation enfin, grâce aux jardins pédagogiques. Ensuite je tiens aussi à préciser que c'est vraiment modulable. Donc un jardin est facilement mis en place et peut, en cas de non-fonctionnement être facilement modifié. Par exemple sur une durée, si après deux ans ça ne fonctionne pas, on peut très bien facilement le retirer. Et puis tout simplement pour terminer, que cela peut se faire en fait avec des plantes simples d'entretien, par exemple par les herbes aromatiques ou bien des groseilliers ou la rhubarbe, des choses simples qui peuvent être prises par tout le monde et partagées par toute la commune. Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci d'autres prises de parole ? Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien chef de groupe UDC. L'UDC de Collombey-Muraz est d'avis qu'il n'est pas du rôle de la municipalité de piloter un tel projet. L'idée peut être séduisante en étant

## CONSEIL GENERAL

---

présentée de la même sorte mais il est indispensable à ce que la réflexion soit complète afin que ce paradis de rencontres ne devienne pas vite un enfer pour les voisins directs de ce terrain. Nous n'avons donc rien contre cette proposition si une association de personnes ou un groupement prenait le leader pour présenter un dossier étudié et complètement ficelé. Nous resterons également attentifs si le projet venait à se réaliser à ce qu'aucun pesticide ne soit utilisé dans ce lieu de culture, rencontre et de partage. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Schmid !

**Intervention de Schmid Daniel:** Oui, Daniel Schmid pour le parti socialiste centre gauche. Le parti socialiste centre gauche est étonné pour ne pas dire abasourdi qu'on vienne nous faire une proposition sur l'ancien cimetière. En effet, en 2013 on avait déposé un postulat pour un plan de quartier qui intègre la qualité de vie et le bien-être des habitants de Collombey. Je rappelle qu'à cette époque il était prévu deux bâtiments sur l'ancien cimetière. On était battus 37 à 4, ça ne posait aucun problème à qui que ce soit qu'il y ait deux bâtiments là-dessus. Ensuite en 2015 on a redéposé un postulat pour la création d'une place de rencontres sur l'ancien cimetière. On a de nouveau été largement battus. Et aujourd'hui on vient avec un postulat pour un jardin partagé à Collombey-Muraz sur l'ancien cimetière entre autre. On nous dit maintenant que c'est plus, que c'est peut-être pas sur l'ancien cimetière ou ailleurs.

Pour nous, l'ancien cimetière doit rester en somme un lieu de rencontre qui permette en définitive à toute la population de venir s'y délasser et s'y rencontrer. La création d'un jardin partagé sur ce lieu ne nous semble pas très opportun. Par contre, nous pouvons soutenir ce postulat si toutes dénominations par rapport à l'ancien cimetière disparaît de ce postulat. Et là on partage un peu l'avis du groupe UDC, c'est vrai que ça doit plutôt venir d'une association, ça doit venir de privés qui arrivent avec un projet comme l'a dit Damien Vannay, un projet ficelé et je pense qu'à ce moment-là la municipalité pourrait trouver un terrain pour ce genre d'activité. Merci.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut groupe PDC. Alors Monsieur le Président, le groupe PDC verrait d'un très bon oeil la création de tels jardins et si un autre postulat traitant du même sujet devait revenir sur le tapis sachez que nous y adhérons sans problème. Il y a deux points qui gênent le groupe PDC, on rejoint un petit peu le groupe UDC et les socialistes. D'abord le lieu en effet nous n'avons pas voulu de constructions sur ce site et le fait d'utiliser ce même lieu pour planter des légumes peut heurter, à juste titre, certaines sensibilités. D'autre part, nous jugeons inopportun de laisser à la commune la gestion d'un tel lieu. Est-ce son rôle de contrôler, d'organiser ? Est-ce son rôle d'assurer la bonne marche d'un tel lieu ? Nous ne le pensons pas. Est-ce la commune qui gère le calendrier de l'USCM ? Est-ce la commune qui organise la vie de nos sociétés ? Non.

Par contre s'il y a un problème, elle a un interlocuteur avec qui dialoguer pour le résoudre. Nous sommes tout à fait d'accord que la commune mette un terrain à disposition, qu'elle le prépare. Quant à la suite, elle devrait compter sur l'interlocuteur crédible : association, amicale... Peu importe le terme adopté mais ce devrait être une entité clairement structurée afin que notre commune n'ait pas à se soucier d'une tâche supplémentaire. Donc avec quelques points de rectification ou rectificatifs plutôt, nous verrions bien cette création de jardin partagé à Collombey-Muraz, mais pas selon les termes du postulat.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Très bien, merci. Pour être très clair est-ce que c'est donc un combat ? Merci. D'autres personnes veulent s'exprimer dans la salle ? Oui, Madame Fauquet !

**Intervention de Fauquet Lucie:** Alors Lucie Fauquet pour les Verts. Alors je tiens juste à préciser quelques points. Alors ce n'est pas la commune qui pilote, c'est simplement une mise à disposition. Donc c'est simplement une mise à disposition d'un terrain cultivable mais partagé. Donc sur un terrain communautaire. Le deuxième des points, ah oui. Concernant le lieu, le jardin n'est pas uniquement un jardin pour des légumes qui peut justement heurter la sensibilité de certaines personnes pour le cimetière, c'est notamment des fleurs. Mais quelle meilleure solution qu'un jardin partagé pour créer un lieu de partage au lieu de l'ancien cimetière. Après je tiens aussi à préciser que c'est pas uniquement sur heu, on s'est pas uniquement restés sur le lieu de l'ancien cimetière, c'est une proposition. Et puis un dernier point, l'association est en train de se créer. Elle n'est pas créée mais elle est en train de se mettre en place donc il y aura de toute manière derrière quelqu'un et des personnes pour s'occuper du jardin partagé, d'un jardin partagé ou d'un jardin scolaire ou et cetera. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci d'autres prises de parole ? Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Oui Emmanuel Gollut pour le PDC. Alors est-il possible de, entre guillemets, de réécrire certains passages de ce postulat afin de prendre une décision qui me paraît correcte pour tout le monde à ce moment-là ?

**Intervention de Vuille Côme :** Si vous le permettez avant on va peut-être finir le débat avec peut-être, s'il n'y a pas d'autres interventions avec la proposition de la municipalité avant d'interpeller la première signataire sur votre demande. Monsieur Turin !

**Intervention de Turin Olivier:** Oui alors le Conseil Municipal a pris position également sur ce postulat, a décidé de le combattre. Les raisons vont vous être expliquées par mon collègue Mikaël Vieux.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. En écoutant ce qui est dit ce soir je pense que ce n'est pas un postulat qu'il faut déposer. C'est simplement un dossier qui doit être déposé à la commune avec une demande autre, mais pas besoin de passer par le Conseil Général par un postulat ou autre. Donc je veux dire, par rapport à ce dossier, le Conseil est aussi favorable à soutenir un tel projet mais que ça soit une association qui le fasse comme sur d'autres communes on le trouve. Et par rapport à ça, c'est vrai qu'aujourd'hui on trouvait inutile que ça soit un postulat qui soit déposé pour ça. Donc on est ouvert je dois dire soit vous vous adressez à un Conseiller municipal pour présenter votre projet pour qu'il soit relayé autour de la table du Conseil ou une simple demande écrite à l'administration. Voilà. Donc au clair, nous combattons ce postulat, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il encore d'autres prises de parole ? Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Oui, Nathalie Cretton pour les Verts, est-ce qu'il serait possible de faire une petite interruption de séance, deux minutes ? S'il vous plaît.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Très bien, donc nous faisons une interruption de séance de 2 minutes. Je profite juste pour appeler les scrutateurs au Bureau pendant cette interruption de séance, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Tout le monde est en place ? La séance est reprise, juste avant de continuer dans le débat, on a profité de cette interruption pour une discussion avec les scrutateurs, il nous est apparu que les votes des Vice-Président et de la secrétaire n'avaient pas été comptabilisés donc pour être clair avec le procès-verbal mot-à-mot, je vous redis les votes tels qu'ils ont été exprimés en séance donc le vote concernant le postulat Les Verts "interdiction des pesticides" il s'agissait de 23 oui, 13 non et 6 abstentions. Et en ce qui concerne le vote concernant le postulat "rationaliser l'éclairage public" il s'agit de 26 non, 13 oui et 3 abstentions. Donc je vous remercie de votre compréhension pour cette première séance de vote. On essaiera de s'améliorer pas la suite.

Je reprends donc le débat, donc l'interruption de séance demandée par Madame Cretton, la discussion générale est toujours ouverte. Je passe la parole à ceux qui veulent s'exprimer. Madame Hohenauer !

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Maryline Hohenauer, merci beaucoup. Alors en vertu de l'Article 32 de notre Règlement, alinéa 1, ou en cours de séance, le dépositaire du postulat peut restreindre l'objet de sa demande, je vous propose de restreindre l'objet de ma demande. Soit pour que ce postulat, pour que ce projet formidable d'un jardin partagé puisse avoir lieu, on a besoin de le co-construire soit d'avoir la collaboration de de la commune pour mettre à disposition un terrain ensuite oui, c'est une association ou un groupement de bénévoles avec une charte, un projet participatif à définir. Voilà. Tout ça c'est à créer et il y a déjà des volontaires qui sont présents et motivés. Donc je reformule la fin de mon postulat, je le restreints uniquement à la conclusion donc je ne demande pas que cela soit spécifiquement sur le terrain de l'ancien cimetière, qu'il soit situé mais je fais confiance à la commune pour mettre à disposition le terrain le plus adéquat et je demande de reformuler la conclusion en mettant : Nous demandons à la municipalité d'étudier la faisabilité de mettre à disposition un terrain sur notre commune, afin de créer un jardin partagé. Afin d'offrir à la population de notre commune grandissante un lieu convivial d'échanges, de découvertes et de pédagogie centré sur la nature.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie Madame Hohenauer. Est-ce qu'il y a des prises de parole dans la salle par rapport à cette modification ? Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Oui, alors ça va dans le bon sens mais est-ce que ...

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous demande de vous lever s'il vous plaît, excusez-moi.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** ça va rentrer d'ici quatre ans, ça va être bon. Excusez-moi. Est-ce que tu as mis dans ton postulat l'histoire de l'association qui doit être, je dirais, partenaire de la commune c'est ça, je pense qui est important pour nous, la plupart d'entre nous. Donc tu en as parlé oralement, est-ce que c'est marqué noir sur blanc qu'il y aurait une association, un comité qui va prendre ça en main ?

**Intervention de Vuille Côme:** Si je peux me permettre, donc de toute façon le postulat qui devra être analysé devra aussi tenir compte des propos qui ont été mis et qui seront au PV au mot-à-mot, donc aussi ce qui a été exprimé mais peut-être que Madame Hohenauer, si vous pouvez nous redire votre conclusion qu'en cas de vote, sur quoi on se prononce exactement s'il vous plaît ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Alors, Maryline Hohenauer. Donc je demande que nous votions uniquement sur la conclusion suivante." Nous demandons à la municipalité d'étudier la faisabilité de mettre à disposition un terrain sur notre commune afin de créer un jardin partagé pour offrir à la population de notre commune grandissante un lieu convivial d'échanges, de découvertes et de pédagogie centré sur la nature".

**Intervention de Vuille Côte:** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Quelqu'un de la municipalité ?

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux, pour le Conseil Municipal. Je reviens sur ce que j'ai dit avant, donc que je ne comprends pas pourquoi poser un postulat pour ce genre de demande ? Je veux dire je crois que tous les jours ou même plusieurs fois par année nous avons des associations qui viennent nous demander des choses spécifiques ? Soit pour utiliser la forêt pour faire des activités soit pour faire d'autres heu .. soit utiliser un drone dans la plaine, ainsi de suite. Alors je veux dire aujourd'hui pour nous on ne comprend pas pourquoi poser un postulat pour ce genre de demande, c'est pour ça que nous combattons, en fait ce postulat.

Donc nous, comme je vous l'ai dit, le Conseil est favorable à ce projet mais il faut que ça soit un dossier posé à la commune par une association, comment est formée l'association ? Qu'est-ce qu'elle va faire cette association ? Un petit peu plus de détails et ce soir, on ne peut pas vous dire oui comme ça, amen ! Dans le sens de ne pas savoir qu'est ce qui va se faire derrière ? Donc aujourd'hui, pourquoi nous combattons ce postulat c'est comme je viens de vous le dire. Donc maintenant on attend volontiers un projet, un dossier à la commune où on pourra le traiter comme fait chaque association sur le territoire. Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Monsieur Vannay, Monsieur Angst pardon !

**Intervention de Angst Stéphane:** Stéphane Angst pour l'UDC. Alors en fait je voulais m'exprimer avant mais vous ne m'avez pas tout de suite vu, mais c'est pas grave. Mais je voulais rejoindre un peu ce que disait Mikaël Vieux c'est qu'au final, ils vous ont donné leur parole, ils accusent volontiers réception de votre dossier et je crois qu'ils vont le traiter tel quel donc enfin voilà, moi je ne comprends pas pourquoi des fois on s'obstine à maintenir des postulats puis faire des postulats et puis perdre des heures pour ça alors qu'ils ont tous un numéro de téléphone, il suffit des fois simplement de les contacter et puis peut-être de prendre parole avec eux et puis je crois que voilà ils vont pas vous boucler au nez puis ils entendront volontiers vos propositions. Donc nous, on maintient le combat contre ce postulat.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas la discussion est donc close. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer la première signataire Madame Hohenauer. Est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Maryline Hohenauer. Donc ça a été un choix réfléchi de déposer ce postulat en commun, on avait une véritable volonté de co-construire avec la commune en étant fière d'avoir collaboré ensemble pour obtenir un terrain quelque part et puis que ce ne soit pas seulement deux-trois personnes dans leur coin qui se mettent ensemble à jardiner mais que ça soit une association qui

## CONSEIL GENERAL

---

guide justement sur un terrain communal. Pour rassurer nos amis UDC l'idée de faire tout bio, même biodynamie, permaculture enfin c'était impensable de toute façon de faire autrement, donc voilà, moi je vous encourage à soutenir quand même ce postulat parce que c'est un moyen aussi de le réaliser et puis je trouve que c'est un message positif de notre commune pour nos enfants. En promenant encore ce week-end, j'ai pu constater que dans le quartier Adriatha, à Clos-Novex, pour 8 immeubles il y a une balançoire et un objet ressort, moi j'ai mal pour ces enfants et puis j'espère qu'ils pourront venir voir les petites fleurs pousser dans le jardin que je propose ce soir à la votation. Merci beaucoup.

**Intervention de Vuille Côme:** Peuvent encore s'exprimer la municipalité. Monsieur Vieux !

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, je crois que je peux vous donner ma parole ce soir comme quoi, le Conseil Municipal traitera très volontiers ce dossier et travaillera avec vous, mais pourquoi par un postulat ? Et donc c'est pour ça que je pense que c'est pas à la commune de perdre du temps à étudier un dossier. On attend volontiers un dossier de votre part, de savoir combien d'hectares, si c'est des mètres carrés, qu'est ce que vous voulez ? Je pense qu'il faut un petit peu plus et après volontiers on travaillera avec vous pour développer ce projet, on est favorables ! Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je pense que le postulat est maintenu ! Nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever. Pour faciliter leur travail je vous prie de lever bien haut la main et de la garder assez longtemps levée.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "création d'un jardin partagé à Collombey-Muraz" sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Les abstentions ? Merci. Par 15 oui, 24 non, 3 abstentions ce postulat est refusé. Nous passons donc au point 7 : Interpellations.

### 7. Interpellations

**Intervention de Vuille Côme:** Nous avons donc ce soir le développement de cinq interpellations à l'ordre du jour. Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. La municipalité donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte, sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum.

Enfin l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et pour motiver sa déclaration.

Point 7.1: interpellation parti socialiste centre gauche par Olivier Ostrini, mise à jour du Règlement de police. Je passe la parole au premier signataire.

**Intervention de Ostrini Olivier:** Olivier Ostrini, parti socialiste centre gauche. Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Ma question s'adresse à Monsieur Planchamp, chef du dicastère "commissions & délégations". Suite à la présentation de la future législature 2017-2020 par le Conseil Municipal à la population, dont nous aurons la présentation par après, nous prenons note que nous attendons toujours des nouvelles de la part du canton concernant la mise à jour du Règlement de police suite à notre collaboration avec la police municipale de Monthey. Ainsi ce que

## CONSEIL GENERAL

---

nous demandons c'est si des spécificités liées à notre commune seront intégrées dans ce nouveau Règlement et si oui, lesquelles ? Y aura-t-il des distinctions particulières avec Monthey ? Et quel organe s'occupera de la création du nouveau Règlement de police communale et dans quel délai pour cette mise en place. Je vous remercie de votre réponse.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie. Je passe donc la parole à la municipalité pour la réponse.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Oui, Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Alors j'ai deux-trois éléments à vous donner. Tout d'abord effectivement la loi sur la police cantonale date de 1953. Après il y a eu un projet de révision de cette loi qui a été travaillé en 2015, avec consultation auprès de certaines communes. La loi sur la police cantonale est actuellement en vigueur depuis le premier janvier 2017. Elle comprend des nouvelles attributions, l'attribution des tâches entre la police cantonale et les polices municipales. Quatre ordonnances d'application vont sortir cet automne en 2017. En mars 2016, le canton a présenté le résultat de la consultation et le projet remanié. Maintenant pour répondre à votre interpellation c'est la suite. La suite, nous devons absolument attendre les ordonnances d'applications qui nous parviendront donc comme je vous l'ai dit en automne 2017. Ensuite un groupe de travail sera formé entre les quatre communes concernées, c'est-à-dire Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz pour un projet d'harmonisation des Règlements. Chacune se réservant le droit éventuel d'être adapté aux spécificités communales. Ceci nous porte au début 2018. Ensuite ce projet sera soumis aux commissions de police en 2018 toujours. Il sera soumis au Conseil Général normalement à fin 2018, début 2019, avec une constitution éventuelle d'une commission de première lecture s'il le fallait. La mise en application prévue autant sur la commune de Monthey que sur celle de Collombey-Muraz ne se fera pas avant 2019, vraisemblablement 2020. Voilà un peu le planning qui a été énoncé. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie. Est-ce que l'interpellant désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 7.2 interpellation Les Verts par Carole Morisod "exigence d'un démantèlement de la Raffinerie Tamoil". Je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Morisod Carole:** Bonsoir, Carole Morisod pour Les Verts. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers collègues. Cela fait maintenant plus de deux ans que l'entreprise Tamoil a cessé tout raffinage. Les installations de la Raffinerie ont été mises en vente publiquement notamment sur la toile, en vue de son démontage pièce par pièce et de son exportation à l'étranger. Selon d'autres sources, un promoteur immobilier bien connu serait intéressé au rachat de l'ensemble du complexe industriel et des tractations auraient été conclues à cet effet. L'objectif de ce promoteur étant de bâtir une ville de 20'000 habitants. Au vu de cette situation floue et incertaine il existe donc un risque qu'à plus ou moins brève échéance, le site de la Raffinerie devienne une friche industrielle et une verrue dans le paysage Chablaisien, sans parler du gel d'une grande superficie de terrains classés en zone industrielle et voués à ce type d'activité.

Or le Grand Conseil valaisan a récemment légiféré pour empêcher la survenance d'un tel phénomène. La lex Tamoil. Nous croyons savoir que la commune de Collombey-Muraz, autorité compétente en l'espèce, a ordonné à Tamoil de garantir la couverture des frais de démantèlement de ces installations et de remise en état complète des lieux, conformément à l'état initial, garantie exigée selon les informations publiées à hauteur de 22 millions et au sujet de laquelle une procédure serait toujours en cours. En procédant ainsi le Conseil Municipal a considéré qu'elle se trouvait en présence d'une infrastructure industrielle qui n'était plus utilisée, ni exploitée et qu'un intérêt public prépondérant justifiait sa suppression. Reste que la

## CONSEIL GENERAL

---

question du démantèlement des installations de la Raffinerie, de la remise en état du site et de la notification d'un délai pour y procéder est toujours en suspens, en dépit du fait que la loi stipule que l'autorité de police des constructions compétente, en l'occurrence la commune, fixe un délai convenable pour la suppression de la construction et la remise en état des lieux si les conditions évoquées ci-dessus sont réalisées : Intérêt public prépondérant et cessation de l'activité industrielle. Ce qui semble bien être le cas. Le Conseil d'Etat avait octroyé un délai de cinq ans à la société Tamoil pour se déterminer sur l'avenir de la Raffinerie. Au vu de ce qui précède, ce délai ne nous semble plus d'actualité. Le groupe des Verts demande donc au Conseil Municipal de répondre à l'interpellation suivante : Est-ce que la garantie financière concernant la couverture des frais de démantèlement des installations et de remise en état complète des lieux, conformément à l'état initial, a été obtenu et si oui, à combien se monte-t-elle ? Y a-t-il un éventuel repreneur et un redémarrage est-il encore possible ? Est-ce que la municipalité a entrepris des discussions ou des démarches avec le promoteur souhaitant réaliser une ville de 20'000 habitants sur ce site ? Quel délai la municipalité entend fixer à la société Tamoil pour démanteler et remettre en état le site industriel de façon complète et à partir de quelle date ? Nous vous remercions par avance de vos réponses.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe donc la parole à la municipalité pour la réponse.

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale.

**Intervention de Vuille Côme:** Est-ce que vous pourriez juste vous annoncer ?

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin, municipalité. Donc le Conseil Municipal enregistre votre interpellation et convient que cette information vous sera donnée au prochain Conseil Général. C'est-à-dire au Conseil Général des comptes.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod. Quelle information ? J'ai posé quatre questions.

**Intervention de Vuille Côme:** S'il vous plaît donc on ne fait pas le ping-pong. On passe par moi, je repasse la parole à Monsieur Turin seulement pour répondre à la question posée.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà, Olivier Turin, municipal. Donc la réponse à vos questions vous sera donnée à la prochaine séance du Conseil Général.

**Intervention de Vuille Côme:** Est-ce que l'interpellante désire-t-elle s'exprimer si elle est satisfaite de la réponse ou non ?

**Intervention de Morisod Carole:** Deux réponses en somme, aujourd'hui. Alors comment, alors pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous ne pouvez pas me donner ces réponses aujourd'hui même du fait que cette interpellation a déjà été déposée il y a un certain temps, que vous avez reçu justement toutes ces questions ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côte:** Je passe une dernière fois la parole à Monsieur Turin.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui Olivier Turin, municipal. Eh bien écoutez, donc les développements sont en cours, certaines choses sont encore à clarifier mais dans l'absolu on est déjà donc à bout touchant dans toute cette discussion. Ce qui est important, je pense c'est que notre Président de commune vous communique directement les choses bien claires et précises. C'est pour cette raison-là tout simplement. Donc le prochain Conseil Général, je n'ai plus la date en tête mais on n'est pas dans un laps de temps qui est insoutenable. Je pense que vous aurez au moins une réponse qui soit la plus claire possible à ce moment-là.

**Intervention de Morisod Carole:** D'accord, merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Très bien. On va donc passer au point 7.3. Interpellation parti socialiste centre gauche par Madeleine Delarze "Gyrophares sur la ligne AOMC". Je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze, parti socialiste centre gauche. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je tiens à préciser par rapport à l'interpellation que nous déplorons le fait que la commune ne puisse pas avoir plus d'influence sur TPC. Je rappelle que depuis 2011, des demandes citoyennes ont été déposées sur le Bureau de la municipalité mais également aux TPC. A chaque fois des réponses claires, laconiques aussi mais qui donnent l'impression qu'on prend acte de la situation, que quelque chose sera fait. Et rien n'a été fait en 2016 alors que des travaux importants étaient entrepris sur la ligne. Il faut savoir quand même que sur le côté route vaudoise, au passage de l'AOMC, les TPC ont installé treize panneaux triangulaires à signal, à feu clignotant alternativement, trois panneaux triangulaires à signal à feu clignotant simple, douze panneaux triangulaires à signal avec deux gyrophares, sept panneaux triangulaires à signal avec un gyrophare. Outre des photographies qui ont été prises chacun peut aller le constater de visu. Un joli investissement donc des TPC sur sol vaudois et rien ou presque sur sol valaisan. Entre 10 et 15 % de la population ont des problèmes auditifs, soit des personnes malentendantes de naissance mais encore devenues sourdes à l'âge adulte ou par vieillissement ce qui va peut-être nous arriver aussi. Les différents accidents survenus dans notre commune n'ont pas, semble-t-il, été posés par des personnes malentendantes mais auraient très bien pu avoir des conséquences sur celles-ci. Les gyrophares demandés sont une sécurité pour toute la population et pour tous les usagers devenant de plus en plus nombreux sur nos routes. Il n'est pas possible d'attendre indéfiniment et on ne peut pas se reposer sur le futur et éventuel déplacement de la ligne. Il n'est pas possible non plus d'attendre que de nouveaux incidents ou accidents étayent les pages de nos journaux pour intervenir, ce n'est pas montrer de responsabilité. Les personnes malentendantes doivent être protégées, l'ensemble des usagers doivent se sentir en sécurité. Se demander qui est responsable de la situation n'avance plus à rien, aujourd'hui nous demandons de l'action et de la persuasion de la part de nos politiques envers TPC. Nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier. Merci de votre attention et de vos réponses. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, je passe donc la parole à la municipalité pour la réponse.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui Olivier Turin pour la municipalité. Donc nous répondrons également à cette interpellation lors de la prochaine session du Conseil Général.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Selon le Règlement, je passe la parole à l'interpellante si elle se déclare satisfaite avec la réponse qui a été donnée ? Si elle désire s'exprimer.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze alors simplement, nous attendrons la prochaine fois. Mais on aimerait bien des réponses ! Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, nous passons donc au point 7.4 interpellation PLR par Maryline Hohenauer : Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac. Je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Maryline Hohenauer. Ma première question, c'est si ça vaut la peine que je développe parce que si Monsieur Turin me répond qu'il répondra la prochaine fois en attendant que le Président soit là, j'attendrai la prochaine fois pour développer ! Je ne sais pas.

**Intervention de Vuille Côme:** Madame Hohenauer, veuillez présenter, développer votre interpellation.

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Je développe mon interpellation d'accord. Merci Monsieur le Président. Alors. Mon interpellation s'intitule "accompagnement du citoyen vers la taxe au sac". Donc dès le premier janvier 2018 tout le monde le sait, notre commune et la région introduira la taxe au sac. Actuellement même si les Suisses ont un bon niveau du tri sur les déchets, il reste encore beaucoup à faire. En effet, certains citoyens s'appliquent à trier soigneusement leurs déchets, d'autres ont besoin d'être encouragés, d'être d'avantage sensibilisés au tri des déchets avant que leur porte-monnaie ne leur rappelle que le pollueur paie. Aidons-les à acquérir une conscience plus respectueuse de la nature afin d'éviter des déchèteries sauvages aux abords de nos forêts. Avec le passage de la taxe, l'occasion est belle pour se remettre en question sur notre façon d'éliminer nos déchets mais surtout en amont, notre façon de consommer. Je tiens en tout premier à féliciter le Conseil Municipal pour l'information reçue aujourd'hui dans les journaux sur le ramassage des déchets verts. Cela va dans le sens de notre interpellation. Diverses propositions ont été citées dans le postulat et je pense qu'il est important aujourd'hui de communiquer avec le citoyen pour éveiller en eux la conscience que le pollueur paie et que les poubelles le seront toujours. Il y a moyen de faire autrement et ce n'est pas une fatalité. Par exemple, lieu de récupération d'objets encore en bon état. Avec l'installation du tri des déchets de nos ménages directement à la Satom, nous n'avons pas cette possibilité de déposer des objets encore en état, qui pourraient servir encore à d'autres. Ainsi, un bon nombre d'entre eux sont déchiquetés et brûlés. Il y a moyen de réaliser un lieu de récupération et cela à moindre coût, même gratuitement comme l'a réalisé à Bex une municipale qui n'est d'ailleurs pas de mon parti.

Au Dévens, hameau de Bex, la commune a autorisé un groupement bénévole de créer donc un local grand comme un cabanon de jardin, où toutes personnes qui ont envie de donner une deuxième vie à du matériel un bon état, peuvent le déposer.

Ainsi on trouve de tout : livres, jeux, habits, bibelots, matériel de puériculture, vaisselle et j'en passe. Ils font le bonheur des personnes qui leur donnent une deuxième, voire une troisième vie. Ce concept a un grand succès, il est reconduit actuellement pour la deuxième année. A Monthey, l'idée suit son chemin vu que ce sont des caissettes de la taille de caissettes à journaux qui voient le jour. La deuxième idée proposée, la réalisation de jardin communautaire avec compost et bien, je me réjouis, merci de la

## CONSEIL GENERAL

---

promesse faite ce soir pour laisser à une association, à un groupe de personnes, un jardin pour créer ce jardin communautaire.

Ensuite il y avait "conférence zéro-déchet". Nous avons la chance d'avoir à Monthey un leader de la vente en vrac qui vient de s'installer. L'idée d'organiser une conférence zéro-déchet n'est pas pour faire de la pub pour ce magasin mais il s'agit là de faire une présentation du concept qui rencontre un large succès et s'étend petit à petit. D'ailleurs il n'y a pas longtemps, une famille de notre commune a participé à une expérience de la sérieuse émission *Mise au point* et c'était fort intéressant de découvrir tout ce qu'il y a à faire. Et c'est par exemple lors d'une de ces soirées que l'on peut découvrir le projet ECOBAG, que les jeunes de l'Ecole de commerce et de Culture générale de Sierre se lancent actuellement dans la production de sac de toile cirée pour réduire la consommation de sacs plastique, car il est logique et naturel d'utiliser aujourd'hui des sacs biodégradables et réutilisables. Bref vous l'aurez compris une conférence échange serait très pertinente.

Ensuite il y avait favoriser l'achat chez les producteurs locaux. Nous avons beaucoup de chance sur notre commune d'avoir des agriculteurs et des éleveurs qui vendent de la viande Bio, ou non, de mouton, d'agneau, de vache. Achat de patates, carottes, asperges, nous pouvons aller remplir la bouteille de lait chez l'éleveur. Nous avons beaucoup de chance, il y a des solutions concrètes et pratiques pour diminuer les déchets. Et pour les personnes qui sont réticentes à faire le tour de ces points, il y a toujours la livraison à domicile des paniers de fruits et légumes et maintenant la commande de viande on-line. Il y a aussi la possibilité de réaliser des conférences sur les composteurs de balcon ou les lombricomposters afin d'éviter d'engorger nos poubelles de restes de repas. Il y a la possibilité peu connue du grand public d'avoir ces composters sur nos balcons ou dans nos cuisines. Alors il est en outre surtout nécessaire de communiquer par un tout-ménage à la population les informations détaillées pour le passage de la taxe au sac.

Voilà vous l'aurez compris il y a beaucoup à faire, je suis persuadée que c'est la municipalité qui va le faire, de nous informer, d'informer la population des diverses possibilités soit par les moyens de canaux de communication pour transmettre l'information gratuite : Facebook, Twitter, panneau lumineux, site internet et il est nécessaire par contre de faire un tout-ménage didactique pour inciter les citoyens à mieux s'organiser pour le passage de la taxe au sac et ainsi à moins la subir. Voilà, et pour finir j'avais juste des questions très concrètes : la dame de la Satom qui intervenait dans la classe, dans les classes jusqu'à l'an passé ne s'y rend plus. Je voulais savoir pourquoi ? Et est-ce maintenant au bon vouloir des professeurs de transmettre les notions d'écologie et de tris à nos enfants ou est-ce le programme de la scolarité valaisanne ? En dehors de ce que nous inculquons à la maison à nos enfants bien sûr. Ensuite que vont devenir nos containers, peut-on encore les utiliser ? Y a-t-il une obligation d'installer des moloks, si oui, quand ? Et dans les commerces est-ce que la récupération qui est censée être obligatoire va enfin être installée, parce que sur notre commune tous les commerces ne participent pas à cela. Et est-ce que le futur ramassage des déchets verts qui est organisé sera aussi valable pour le compost ? Voilà, merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, je passe la parole à la municipalité pour sa réponse.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour la municipalité, nous répondrons également de manière très détaillée lors de la prochaine séance du Conseil Général, en tout cas merci de votre enthousiasme et des questions.

**Intervention de Vuille Côte:** Je passe la parole à Madame Hohenauer si elle désire s'exprimer sur sa satisfaction ou non de la réponse.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Maryline Hohenauer, je ne suis pas satisfaite de cette réponse mais je représenterai mon interpellation avec enthousiasme la prochaine fois, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons donc au point 7.5 interpellation PLR par Maryline Hohenauer, "cartes journalières" je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Hohenauer Maryline:** On continue le sketch. Maryline Hohenauer, alors cette interpellation vise les cartes journalières. Pour rappel, je vais peut-être préciser pour le public s'il n'est pas encore au courant. Pour rappel la municipalité mettait à disposition des citoyens quatre cartes journalières utilisables sur le domaine de l'union des transports publics, ainsi pour un montant de Fr. 45.- par jour vous avez libre accès aux bateaux, bus, trains et certains transports par câble. Lorsque l'information de la suppression de ces cartes a été rendue publique, nous avons pu constater qu'un bon nombre de citoyens ne connaissaient pas cette possibilité. Pour une analyse complète de la situation, il est nécessaire d'avoir tous les tenants et les aboutissants du dossier. J'ai obtenu par écrit des chiffres publics qui sont publiés lors des différents comptes et budgets. Hélas je n'ai pas pu obtenir tous les renseignements demandés et j'ai reçu la réponse de la municipalité. Il renonce à imposer au personnel communal l'établissement d'un décompte fastidieux avec pour corollaire une analyse qui ne serait pas pertinente du fait de la disparité des possibilités d'utilisation et des modalités d'acquisition, qui ne permet pas de faire un état des lieux complet de la situation. En lisant cette réponse, j'ai été très surprise de constater que la municipalité n'a pas poussé l'analyse jusqu'au bout en cherchant à comprendre la situation dans son intégralité. Mon intervention sur ce sujet des cartes journalières fait suite à la suppression dès avril 2017, en effet en décembre 2016 lors d'étude du budget 2017, en séance du Conseil Général il a été décidé de supprimer ces cartes par un vote de 23 contre et de 17 pour et 1 abstention. Comme je le dis dans mon interpellation, la commune n'a pas effectué une analyse complète de la situation vu qu'elle n'est pas en mesure de me transmettre les renseignements demandés. Elle s'est contentée de regarder la somme de perte, Fr. 11'000.-- et n'a pas cherché de solutions pour les diminuer. Ainsi dans une mesure d'économie, ce service à la population a été mis aux oubliettes. Pour info il n'y a pas qu'une seule façon de gérer les cartes journalières. Dans certaines communes, une plate-forme sur le site communal indique le nombre de cartes restantes, d'autres les envoient par la Poste, d'autres encore vendent ces cartes à des personnes hors commune quand personne ne veut les acheter sur la commune. Ainsi il n'y a aucune perte.

Dans la vie on n'abandonne pas un projet sans avoir tout réfléchi, tout pesé, tout analysé. Oui le côté financier est important et nous nous devons de faire attention aux finances communales. Mais ce n'est pas le seul aspect. Et dans ce cas précis, c'est celui-là qui a prédominé. Nous n'avons pas tout essayé. Je ne pense quand même pas que vous avez des choses terribles à cacher ! Et je ne vous demande pas non plus une liste nominative des personnes qui achètent ces cartes journalières, ni leurs mensurations ! Ma demande est claire : pour chaque année d'utilisation, j'aimerais juste savoir le nombre de personnes qui les ont utilisées et, si possible, quels jours ?

Bref vous l'aurez compris, je suis persuadée qu'il y a moyen de faire mieux et pour comprendre la globalité de la situation je désire obtenir tous les renseignements nécessaires pour une analyse complète. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Je passe donc la parole à la municipalité et pour la réponse.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Alors Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Alors tout d'abord

## CONSEIL GENERAL

---

j'aimerais dire que contrairement à ce qui a été dit, une analyse complète a été réalisée par la municipalité, qui a été longuement débattue lors du Conseil Général de décembre 2016, à savoir la décision de supprimer la vente de ces cartes CFF qui a été avalisée par le Conseil Général, simplement parce que cette vente de cartes CFF ne correspondait plus au but premier qui était vraiment une incitation à utiliser les transports publics et à la promotion de la mobilité.

Cette conclusion a été faite sur des analyses complètes et que simplement qu'on allait remplacer cette mesure qui n'était plus adaptée, qui ne répondait plus à ce but premier par proposer d'autres actions plus en lien pour promouvoir vraiment réellement la mobilité et l'utilisation des transports publics. Une proposition de remplacement a été de garder ce montant qui était dédié pour la vente des cartes CFF pour une nouvelle proposition qui a été avalisée par le Conseil Communal, c'est à-dire décider de soutenir financièrement l'achat de l'abonnement annuel du bus urbain qui pour une vraie et réelle promotion de la mobilité sur notre territoire communal en remplacement, de cette analyse qui a été faite, en remplacement de la vente des cartes CCF.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, est-ce que l'interpellante veut encore s'exprimer ?

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Tout à fait, Maryline Hohauener. La réponse à mon mail était claire, c'était que la municipalité renonçait à imposer au personnel communal l'établissement d'un décompte fastidieux. Donc pour moi, vous avez une façon différente de moi de vouloir analyser la situation et je me déclare très insatisfaite de votre réponse. Je ne resterai pas là, trois citoyens et de nos collègues anciens ou nouveaux ici présents le sont aussi, j'utiliserai d'autres moyens pour revenir sur le sujet et je profite d'avoir la parole pour préciser ce que vous dites. Oui, il y a un montant qui va être mis pour la mobilité, il s'agit de Fr. 6'400.-- et non pas la valeur totale des cartes qui était de Fr. 52'683.--. Notre Président de commune avait répondu à la présentation publique en disant que la valeur des cartes journalières allait être mise à la promotion des transports publics, ce n'est pas la totalité, c'est uniquement Fr. 6'400.-- Donc on passe de Fr. 52'683.-- pour les transports à Fr. 6'400.-- Voilà, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Madame Cottet-Parvex avait été interpellée, je passe la parole.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Oui alors effectivement il ne s'agissait que par rapport à la perte qui a été réalisée par la commune annuellement, donc environ Fr. 10'000.-- et là, c'est les Fr. 6'000.-- sur le reste de l'année. Mais il n'a jamais été question de mettre un montant global qui correspondait à la vente totale des cartes CFF.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Le point 7, Interpellation est donc terminé. Avant de passer au point 8, Informations de l'exécutif et notamment l'exposé du programme de législation, je vous propose cinq minutes de pause et je suspends la séance.

### 8. Informations de l'Exécutif

**Intervention de Vuille Côme:** Point 8 de l'ordre du jour, à savoir les informations de l'exécutif. Dans un premier temps, la municipalité nous présentera son programme de législation. Pour les questions que

## CONSEIL GENERAL

---

vous pourriez avoir à ce sujet je vous prie de les réserver pour le point 9 de l'ordre du jour. La municipalité poursuivra ensuite avec d'autres informations de l'exécutif. Je passe donc la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà, Olivier Turin pour la municipalité. Comme vous le savez, le Conseil Municipal a convié toute la population à une présentation de ce programme, présentation qui a eu lieu le 11 avril aux Perraires et qui a drainé un nombre important de personnes.

Ce soir je ne vais pas refaire une redite. Je vais vous présenter ce programme de manière succincte tout en commentant certains éléments. J'en profite pour vous informer que ce programme de législature est disponible sur le site internet communal. Le Conseil Communal a débuté cette législature en réalisant une réflexion sur notre commune qui a débouché sur la formulation d'objectifs généraux et d'objectifs particuliers.

Pour ce faire, une projection sur 25 à 30 ans a été esquissée. En fonction des sensibilités de chacune et chacun et en se basant sur des principes d'actions suivantes : Assurer une ligne claire et à long terme, assurer une continuité, une cohérence des actions, permettre la réalisation des actions concrètes, permettre le suivi des actions déployées. A ce titre en 2016, on a fait un bilan de législature. En analysant les points positifs, les aspects qui n'ont pas été atteints et qui sont par conséquent à améliorer et retravailler. Et enfin, assurer une forte cohésion du Conseil Municipal. Ces principes d'actions débouchent sur des objectifs généraux, puis ensuite des objectifs particuliers qu'on peut également appeler des objectifs sectoriels.

Je souligne aussi que ce programme a été cosigné par tous les membres du Conseil Municipal. La plupart des éléments qui seront cités par la suite feront l'objet d'une communication de la mise en place de commissions du Conseil Général et seront discutés lors du budget. J'estime donc que cette présentation ne devrait en tout cas pas effectivement comme l'a dit notre Président, votre Président du Conseil Général faire débat ce soir du moins dans ce point parce que ça incarne la trame de toutes ces quatre prochaines années.

La préoccupation sur les 25 à 30 futures années s'est notamment focalisée sur une durabilité de notre développement qu'il soit économique, environnemental ou social et ceci passe par une maîtrise de notre urbanisation ainsi que d'un aménagement du territoire harmonieux. Nous nous sommes fixés le maître mot suivant : une commune à la pointe ! Une commune à la pointe c'est une commune qui relève les défis, qui ne doit pas subir mais au contraire se conformer aux besoins de la population et ne pas prendre de retard face aux défis à venir. Bref c'est une commune qui anticipe. Afin d'atteindre ces objectifs à long terme le Conseil Municipal se propose de fixer les objectifs de législature qui vont suivre. (Je te laisse tourner la page, Yves)

Donc voici les objectifs généraux. Donc que vous pouvez donc lire, la qualité de vie dans nos villages à améliorer, améliorer également l'image de notre commune et puis enfin mettre en place une promotion économique qui réponde à nos besoins actuels et futurs. Au niveau des finances d'abord, en ce qui concerne les objectifs sectoriels. Tendre vers 4,5 millions de marge d'autofinancement. Comme vous le savez, cette marge d'autofinancement constitue la liberté de manoeuvre pour notre collectivité publique, les comptes 2015 ont montré des résultats positifs, plutôt encourageants. Les comptes 2016 se profilent de manière identique et c'est très réjouissant, cela constitue un infléchissement de la spirale de l'endettement. Et comme deuxième point débiter le remboursement de la dette communale qui est consécutif finalement à cette meilleure santé de notre ménage communal. En terme d'objectifs sectoriels liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, il s'agit comme objectif d'effectuer une révision totale de notre plan d'affectation des zones et par conséquent aussi du Règlement communal sur les constructions et les zones, le RCCZ. Vous savez que la durée de vie d'un PAZ est courte. Elle est d'au

## CONSEIL GENERAL

---

maximum 15 ans et que de surcroît, la législation qu'elle soit cantonale ou fédérale ont vite évolué. Cette mise à jour du PAZ, elle représente donc une anticipation pour les décennies à venir. Egalement, nous avons gardé des objectifs qui sont toujours d'actualité par exemple ne créer de nouvelles zones à bâtir qu'en cas d'absolue nécessité, également de suivre la mise en œuvre du projet Rhône 3 en ménageant les terres agricoles et de réorganiser les centres de villages, notamment les centres d'Illarsaz et des Neyres et d'étudier aussi le centre du village de Muraz. Comme vous le savez, les villages de Collombey-le-Grand et Collombey, Collombey-le-Grand c'est terminé, finalisé et Collombey c'est en cours.

Pour ce dernier point, vous dire aussi que donc du point de vue cette réorganisation des villages d'Illarsaz et des Neyres, on est déjà dans le bain parce que le mandat d'étude pour le réaménagement de ces deux centres a été d'ores et déjà attribué. Pour Muraz cette attribution aura lieu en 2018. Maintenant si on passe aux objectifs mobilité, il s'agit d'abord d'améliorer le réseau de mobilité douce, donc lorsqu'on parle de ce réseau-là on parle de réseau dans et entre nos villages, de passage sous la gare de Vionnaz, sous la route de la Vallée et également de réflexion en direction de Monthey.

Deuxième point, suivre les projets de déplacement de la ligne AOMC, donc vous savez que ces déplacements se fait aussi, notamment pour des raisons de sécurité et également dans le cadre des voies ferrées, la mise en place et la création d'une halte CFF aux Perraires. Autre point, optimiser les transports par exemple en desservant les structures scolaires.

Quatrième point, réaliser la route de l'Epine donc je pense que tout le monde situe la route de l'Epine, je me permets juste de vous la resituer donc c'est celle qui, c'est le contournement de la route commerciale qui part du rond-point de la "Petite cave" et qui va jusqu'à la patinoire. Et dernier point, concrétiser le bus d'agglomération. ça signifie qu'il s'agit d'une amélioration du bus urbain et d'une globalisation sur l'ensemble de l'Agglo.

Voilà si l'on passe maintenant au prochain point "énergie environnement" quels sont les objectifs sectoriels sur ce sujet ? Et bien il y en a quatre. D'abord rationaliser les filières de collecte des déchets. Dès 2018 vous le savez toutes et tous nous passerons à la taxe au sac et au principe du pollueur payeur. C'est, la taxe de base va donc baisser la taxe proportionnelle va la compenser.

Vous savez que la collecte des déchets est un service qui est autofinancé. Deuxième point, suivre et accompagner le développement de la zone de la Raffinerie. Donc l'assainissement du sol étant juridiquement réglé de même que la garantie financière exigée nous continuons à suivre le développement de la zone de la Raffinerie et d'ailleurs au prochain Conseil Général, Madame Carole Morisod vous aurez des réponses beaucoup plus détaillées sur le sujet.

Troisième point, poursuivre le contrôle de la zone industrielle Reutet-Bovéry. En veillant au respect, au respect des normes du point de vue environnement sécurité et aménagement du territoire et puis également tout ce qui est relatif au plan d'action « cité de l'énergie ».

Objectif lié à la formation : premier point développer un concept d'en-classement des élèves. Nous avons en effet plusieurs établissements scolaires qui sont disséminés sur notre territoire, un centre de gravité qui évolue, la population s'étend d'un côté pour rester relativement stable d'un autre donc il nous faut une ligne de conduite claire, des lignes directrices qui permettent d'obtenir enfin qui permettent une égalité de traitement.

Deuxième point effectuer une réflexion sur les besoins de prise en charge extrascolaire sujet chaud, sujet qui nous concerne directement comme au dicastère. Donc de ce point de vue là le constat est sans appel, je suis sûr que tout le monde ici a entendu parler de cette demande qui est croissante, ces demandes elles augmentent année après année et puis on se retrouve confrontés à une liste d'attente qui évolue et qui grandit année après année d'autant que l'ARPAJ, donc le réseau de parents d'accueil de jour commence à saturer. Donc la réflexion a maintenant débuté pour évaluer la possibilité de mettre en place des structures

## CONSEIL GENERAL

---

satellites sur notre territoire communal, Collombey-Muraz éventuellement Illarsaz. On va faire, on va essayer de faire des propositions qui tiennent la route. L'encouragement partenariat public-privé doit aussi représenter une piste à creuser. Les objectifs liés à l'économie, (merci Yves, réactif merci). Donc développer d'abord un concept de promotion économique régionale. La promotion économique n'a peut-être pas été un point, on l'a déjà dit une fois, un point atteint lors de l'ancienne législature.

Bon, il faut se rendre compte qu'un gros travail d'analyse a été réalisé. Un travail de dépoussiérage, un travail de mise en ordre dans des zones industrielles et commerciales qui, qui finalement représente le ferment, le ferment de ce qu'on peut maintenant proposer et planifier comme promotion économique. Ce qui va se faire, et ce qui d'ailleurs déjà de l'ordre de la concrétisation. C'est une commission intercommunale avec Monthey, qui propose une structure de promotion économique régionale.

Vous savez aussi qu'on ne peut pas influencer la promotion économique uniquement au niveau local mais au niveau régional, ça va de soi, il faut qu'on offre des conditions cadres intéressantes mais aussi et c'est un point important la maîtrise du foncier. Alors la maîtrise du foncier eh bien vous le savez on est une commune pauvre en terme de possession, en terme de maîtrise du foncier de possession de terrains qui seraient propices à la promotion économique. Donc notre objectif, on se penche maintenant sur des projets d'acquisitions stratégiques de terrains et puis là dans ce cas-là, bien sûr que vous serez informés en premier chef dès lors qu'on aura des solutions et des pistes qui soient possibles et matériellement envisageables.

Voilà soutenir également les entreprises existantes parce qu'il leur faut une prise en charge rapide efficace lors de demandes. Si l'on passe aux objectifs sectoriels sécurité maintenant, donc dans ce cas-là premier point : adopter, mettre en œuvre le nouveau Règlement de police ainsi que la convention avec la police de Monthey, mon collègue Jean-Luc Planchamp l'a déjà bien expliqué auparavant.

Et également construire la caserne de pompiers en collaboration avec le corps de Monthey, mais également en collaboration avec le corps des garde-frontières. Les objectifs liés à la vie sociale et à l'intégration, trois éléments voire quatre éléments pardon, maintenir l'appui aux sociétés locales, vous savez que les sociétés locales et bien c'est un maillon essentiel de l'intégration, étudier également la faisabilité d'un lieu de rencontre, des pistes très intéressantes se profilent et certaines se confirment. Troisième point : intégrer d'avantage des sociétés locales. Les intégrer aux manifestations communales ça, c'est finalement de win-win et puis enfin améliorer l'accueil des nouveaux habitants par des mesures ciblées. Les objectifs liés à la formation, maintenir les contacts avec la presse par souci de transparence, également accentuer la présence de notre commune sur les réseaux sociaux et enfin améliorer et maintenir l'article Wikipédia.

Voilà pour ce point. On arrive au bout de ces objectifs sectoriels, on en arrive aux collaborations intercommunales et Chablais Agglo. D'abord le premier objectif est de poursuivre et intensifier les contacts avec les autres communes, donc là en l'occurrence on parle de recherche de synergie. Egalement analyser les variantes de collaborations avec Monthey, peut-être que cette question arrivera dans les divers, que sais-je, mais en tout cas vous avez appris dans les médias tout dernièrement notre volonté d'analyser la situation, de confronter toutes les éventualités de rapprochement d'un point de vue pratique que ce soit institutionnel, financier ou autre. Et enfin terminer les réalisations en lien avec le projet Chablais Agglo 2, et lancer les actions liées au projet Chablais Agglo 3. Voilà. Pour conclure maintenant et si maintenant on se focalise sur les objectifs 2017, vous pouvez les lire, je n'ai rien à ajouter. Objectifs clairs qu'on connaît déjà depuis longtemps, c'est améliorer la qualité de vie dans nos villages, améliorer également l'image de notre commune et mettre en place la promotion économique qui vise à répondre aux besoins actuels et futurs comme indiqués auparavant. Les objectifs particuliers maintenant 2017, et bien on en a parlé précédemment, là on focalise sur les projets qu'on peut réaliser durant 2017, d'ailleurs la plupart de ces projets-là sont déjà initiés, d'abord le plus gros morceau et ça c'est, lisez bien, lancer la révision du PAZ,

## CONSEIL GENERAL

---

c'est un projet de longue haleine qui va durer les quatre ans, en tout cas. Les villages d'Illarsaz et des Neyres je l'ai dit auparavant ça débute, du moins l'analyse, le mandat. Suivre le dossier Tamoil, bien évidemment. Continuer à contrôler nos zones industrielles parce que la promotion économique c'est aussi ça, c'est aussi du contrôle, c'est aussi une zone industrielle qui soit attractive et réaliser- mettre en fonction le nouvel arrêt de bus de Muraz et réaliser enfin le passage de mobilité douce pour la gare de Vionnaz.

Voilà donc de manière succincte, rapide, j'espère que vous avez réussi à me suivre, en tout cas j'en ai terminé. Sachez que ces objectifs ils pourront être atteints uniquement avec votre accord d'une part et avec le soutien de la population. Voilà je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres informations de l'exécutif ?

**Intervention de Turin Olivier:** Donc Olivier Turin pour la municipalité, non il n'y a pas d'autres informations.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie, donc le point 8 est terminé. Nous passons au point 9, les Questions et je passe donc la parole à l'assemblée. Monsieur Birbaum !

### 9. Questions

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. Moi j'ai une question justement qui porte sur le programme de législature, donc la municipalité vient de nous présenter son programme de législature. De nombreux investissements y sont présents qui sont prévus comme vous avez pu l'apercevoir. Moi j'ai pu consulter le rapport de la Cogest, sur le budget 2017 et on peut s'apercevoir que celle-ci avait déjà averti que la marge d'autofinancement était insuffisante avec maintenant un degré d'autofinancement en moyenne de 55,7 % depuis trois ans, ce qui qualifie d'insuffisant par l'indicateur financier correspondant, je souhaiterais connaître les sources de financement prévues pour tous ces investissements.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, Olivier Turin pour la municipalité. Effectivement bon d'une part vous verrez dans les comptes prochains que notre marge s'améliore, que finalement on est en train d'infléchir et puis de réussir finalement maintenant à atteindre un remboursement de la dette. Mis à part ça, effectivement, c'est un programme ambitieux, un programme qui contient des investissements mais des investissements qui ne sont pas à la hauteur des anciens investissements de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant. Maintenant ce sont des investissements en matière d'entretien hormis bien sûr certains gros projets comme par exemple le déplacement de la ligne AOMC. Effectivement avec les mesures d'accompagnement mais je dirai que les investissements prévus je vais prendre quelques exemples, je ne vais pas pouvoir être évidemment, je ne vais pas pouvoir survoler tous les investissements futurs mais si on s'arrête à certains investissements parlons de la STEP. La STEP est autofinancée. Effectivement elle va, c'est une installation qui nécessite un gros investissement mais qui est autofinancée. Un autre exemple d'autofinancement . Si je parle du dicastère de Sandra Cottet-Parvex nous allons mettre en place de

## CONSEIL GENERAL

---

manière progressive mais investir durant quatre ans, peut-être un peu moins, on verra on a encore des décisions là-dessus, des moloks sur l'ensemble du territoire communal. Investissements relativement importants mais également autofinancés. Si on parle déchets, si on parle de l'eau, eaux claires - eaux usées on est toujours dans une dynamique d'investissement, d'autofinancement.

Donc là on ne parle pas finalement de détérioration ou d'augmentation de notre endettement, on est toujours là dans un... on arrive à contenir les investissements. Pour d'autres aspects, d'autres aspects je vais en profiter pour parler de mon dicastère également les structures jeunesse. Avec le besoin qu'on a actuellement par rapport à la garde des enfants, on essaie de trouver des solutions pour utiliser des locaux actuels et évidemment on ne pourra jamais infléchir la problématique des frais de fonctionnement mais si on reste aux investissements, on va réussir, on va essayer en tout cas de faire notre mieux pour trouver des salles, trouver des espaces qui permettent de contenter ces publics sans pour autant investir. Au niveau des écoles, au niveau des écoles on est arrivé maintenant à une planification, on l'avait dit, il y a déjà maintenant quatre ans, au tout début de la dernière législature, qu'on allait investir pour les dix, quinze prochaines années. Ce qui est le cas, ce qui est le cas actuellement effectivement on a toujours, bon le mieux est l'ennemi du bien bref je veux dire, on ne pourra jamais contenter tout le monde, on ne pourra jamais, il nous faudrait une salle de gym supplémentaire mais ça c'est... on arrive à gérer. On arrive à s'en sortir sans ça. On sait que c'est pas une priorité d'investissement. On a quand même réussi également et puis chaque année au budget on met des priorités dans l'investissement, on essaie aussi d'être raisonnable et puis de se mettre finalement une chronologie d'investissements qui nous permette de rester à un niveau d'investissements relativement bas. Voilà je ne sais pas si j'ai répondu clairement à votre question mais c'est en tout cas pour vous rassurer qu'il n'y a pas c'est pas une fuite en avant ni ... les projets, les investissements prévus reste de l'ordre plus réaliste pour notre commune et sa situation financière. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** D'autres interventions ?

**Intervention de Cottet Loan:** Loan Cottet pour le PLR. Ma question s'adresse à Madame Knubel. Depuis de nombreuses années la commune de Collombey-Muraz est en constante évolution démographique et je constate que très peu de mesures sont prises afin d'intégrer ces nouveaux habitants dans notre commune et notre région. Dans un article paru au mois de mars, le Nouvelliste annonçait le lancement du passe "bienvenue pour les communes du district de St-Maurice et de Monthey" parmi les communes de Finhaut et de Salvan. Ce passe permet de se rendre gratuitement dans douze lieux culturels des deux districts durant l'année 2018. Il peut être commandé durant toute l'année 2017 Sur la brochure d'informations du passe il est marqué que l'on peut le commander auprès de l'office de la population de la commune. Je constate donc que notre commune est partenaire de ce projet. Malheureusement je n'ai aperçu aucune publicité dans notre commune ou sur le site internet communal. Donc plusieurs questions me sont venues à l'esprit et j'espère que vous pourrez m'éclairer.

Est-ce que le passe est bien disponible et si oui, la commune informe-t-elle les nouveaux habitants de son existence ? Que considère-t-on comme nouveaux habitants et y a-t-il un nombre de passes limités ? Merci d'avance pour vos réponses.

**Intervention de Vuille Côme:** Madame Knubel !

**Intervention de Knubel Natercia:** Oui, Natercia Knubel pour la municipalité. Alors ce passe « bienvenue » était réellement effectif sur notre commune, il est distribué aux nouveaux habitants, c'est-à-dire aux

## CONSEIL GENERAL

---

personnes qui s'installent sur la commune et puis il n'y a pas de pub parce que c'est adressé spécifiquement aux nouvelles personnes qui viennent sur la commune donc quand ils viennent à l'office de la population ils reçoivent un dossier complet, avec un fascicule qui explique un peu notre commune, les sociétés locales etc... et le formulaire pour demander le passe bienvenue. J'espère que j'ai répondu à toutes les questions.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, d'autres questions ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Alors c'est juste on a parlé plus tôt, heu Thomas Birbaum pour le PLR, on a parlé plus tôt d'éclairage public, je souhaiterais connaître l'avancée du dossier de Wells Lighting, la fameuse multinationale coréenne, qui était spécialisée dans l'éclairage par LED et qui devait révolutionner l'éclairage de notre commune, il y a déjà une année.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà, Olivier Turin pour la municipalité. J'aurais besoin que vous me reformuliez votre question, d'une part pour que l'on puisse bien mémoriser pour vous répondre la prochaine fois.

**Intervention de Vuille Côme:** Très bien alors je repasse la parole à Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Oui, Thomas Birbaum pour le PLR. Donc je souhaiterais juste connaître l'avancée du dossier de Wells Lighting. Donc la multinationale coréenne. J'aimerais savoir ce qu'il en est actuellement. Voilà.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, d'autres interventions ? Monsieur Sotillo !

**Intervention de Sotillo José:** José Sotillo pour le PDC. J'ai une question par rapport aux palissades qui se trouvent autour des Perraires. Cela fait bientôt plus d'une année que les travaux sont quasiment terminés, combien de temps on va encore attendre avant que ces palissades quittent ces Perraires ?

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Turin !

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, Olivier Turin pour la municipalité. Donc le chantier des Perraires vient d'être terminé. Les aménagements extérieurs sont en cours, les plantations, l'ensemencement a été fait. Donc ces palissades vont disparaître d'ici très peu de temps. Par contre quelques informations complémentaires.

Nous nous sommes confrontés également à une redéfinition des aménagements extérieurs autour des Perraires. Vous savez que par exemple pour ceux qui vont parfois se promener aux Perraires, vous vous rendez compte qu'entre le bâtiment qui a été rénové et la salle de gym, c'est souvent, enfin il y a de la boue, ce n'est pas très agréable et c'est pas fonctionnel.

## CONSEIL GENERAL

---

On a essayé de faire plusieurs simulations même avec des minis-arbustes qui contiennent la boue, mais il n'y a rien à faire ! Il faut vraiment qu'on agisse de manière un peu plus dure et on en a profité pour faire actuellement, demander à l'architecte du projet de nous proposer des aménagements pérennes, des aménagements qui permettent de maintenir le bâtiment en l'état, qui soient aussi favorables à un entretien facilité, vous savez également que les petits talus qui se trouvent devant le centre scolaire ne sont pas très propices, c'est pas facile de les entretenir, à les nettoyer et on pourrait aussi profiter de cet endroit pour faire des gradins et quelque chose qui permette aussi aux enfants de s'installer, voire même lors de manifestations au public de s'asseoir. Donc maintenant on a reçu des propositions, on attend maintenant qu'elles soient chiffrées pour prendre une décision finale. Mais maintenant donc il y aura également des petits bancs qui seront près de l'entrée, je pourrais peut-être aussi rajouter Sandra Cottet pourra en parler mieux que moi, mais il y a aussi un projet dans le cadre de la convivialité au niveau du CO de faire une piste finlandaise, donc cette piste finlandaise devrait passer à cet endroit là. Est-ce que c'est toujours d'actualité ? Oui, donc vraiment les choses évoluent bien. On va essayer de faire, de faire un espace qui soit propice autant à la rencontre qu'au sport et puis à d'autres activités. Je vais pas pouvoir vous promettre qu'elles disparaissent dans les deux semaines à venir mais c'est une question de semaines.

**Intervention de Sotillo José:** Merci, j'espère qu'il y aura un échancier qui suivra. Quelques semaines ça me convient. J'ai encore une autre remarque ou question par rapport, en tant que Président de la commission de l'aménagement du territoire et Agglo, avec David Puipe, collègue à Monthey, nous avons été surpris quand même de ne pas avoir été informés avant la presse par rapport à ce qui a été mis en place par nos deux communes. Par nos deux Présidents de commune.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet, j'aurais préféré que ce soit notre Président qui s'exprime à ce sujet. Moi, ce que je peux vous dire tout de même, c'est que actuellement on est vraiment dans le volet stratégique, le volet de la municipalité. On est en train vraiment de planifier cette commission, ces commissions, chargées d'étudier qu'est-ce qui est le mieux pour nous ? Chargées de finalement d'expliquer clairement à la population quelles seront nos avantages, nos inconvénients, à toutes variantes ? On s'arrête pas... l'éventualité d'une fusion ça reste éventuel ! C'est un échelon parmi d'autres. Donc effectivement là je ne réponds pas à votre question. Vous serez bien sûr informés, vous serez bien sûr englobés dans ce processus participatif. Mais pour l'instant c'est vraiment au niveau communal et puis ensuite l'information se fera au niveau du Conseil Général, bien sûr.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Madame Olloz-Burdet !

**Intervention de Olloz-Burdet Gabrielle:** Gabrielle Olloz-Burdet pour le groupe PLR, bonsoir. Le concours cinécivic aura lieu pour la cinquième fois cette année et c'est la première participation du canton du Valais. Pour rappel, cinécivic est un concours qui veut sensibiliser les jeunes sur l'importance d'aller voter. Les participations, les participants de 10 à 25 ans domiciliés ou scolarisés dans l'un des cantons partenaires dont le Valais en fait partie, sont amenés à créer un petit film de 30 à 90 secondes ou une affiche pour inciter les jeunes à faire usage de leurs droits civiques et participer aux votations. Les concurrents sont répartis en différentes catégories, ils peuvent s'inscrire en individuel, en groupe, ou avec leur classe.

## CONSEIL GENERAL

---

J'aimerais savoir dans quelle mesure la commune de Collombey-Muraz envisage de promouvoir et d'encourager nos jeunes à participer à ce concours.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour la municipalité. Le concours cinécivic est quelque chose de nouveau, du moins en Valais. Jusqu'à maintenant le Valais n'était pas concerné par cette activité, depuis cette année oui c'est le cas. Effectivement si je peux, donc en toute clarté si je peux répondre déjà à cette question même si la réponse ne sera pas très fournie, c'est bien parce que Madame Olloz m'a déjà contacté auparavant, sinon je l'aurais dit, tout simplement de patienter jusqu'au prochain Conseil. En l'occurrence, cinécivic est quelque chose qui vient d'arriver aux écoles. Effectivement, c'est une proposition d'activité afin d'inciter les jeunes à s'investir, à s'investir voire de voter, si on va vraiment au bout, c'est ça, c'est faire des affiches sous forme par exemple de projets d'affiches justement mais également de petits films. Donc au niveau des écoles qu'est-ce qu'il en est d'abord. Après on parlera aussi du reste de la jeunesse.

On parle de la jeunesse, on parle de jeunes qui, si on regarde les statistiques aussi, des jeunes qui ne votent pas ou très peu. Dans les médias j'ai vu encore l'autre jour que le niveau de vote des jeunes de 18 - 25 ans équivalait aux votants de 90 ans et plus. C'est dire à quel point vraiment il y a un désintérêt du moins entre 18 et 25 ans. Bien que lorsque je vois les jeunes ici, je me rends compte que peut-être qu'on fait figure d'exception ! Enfin. Pour vous dire donc maintenant qu'est-ce qu'il va en être de cinécivic. Cinécivic, cela implique d'une part, enfin, ça demande l'implication des enseignants. L'implication évidemment, ce projet-là ne peut pas être mis en place maintenant jusqu'à la fin de l'année scolaire actuelle, on oublie. Pour l'année scolaire future, c'est une bonne piste. Cette piste elle doit être étudiée je ne peux pas vous dire maintenant des réponses par contre alors évidemment on en reparlera, on en reparlera même ici, je donnerai des informations qu'est-ce qui a été finalement décidé, quelles sont les pistes qu'on a pu prendre sur ce projet ? C'est un projet intéressant. Mais d'une part ça doit reposer sur la volonté aussi de l'enseignant, pouvoir mettre, inscrire dans son programme de l'année prochaine par exemple la confection d'affiches, si on reste vraiment au niveau des écoles. Ça repose et bien, sur le prof de dessin, pour être clair, voire peut-être sur d'autres profs qui peuvent aussi utiliser ces canaux là pour leur enseignement. Bon ça peut être déjà peut-être une piste. La deuxième piste, je reste un peu dans mon dicastère ce sont les apprentis. On a le listing des apprentis domiciliés sur le territoire communal. Mais également ceux qui travaillent sur notre territoire communal. On pourrait aussi en profiter pour les informer que ça existe. Ça pourrait peut-être aussi être une piste pour qu'ils puissent s'impliquer sans pour autant être dans un dans une... que ça passe par les écoles ou par une autre institution. ça pourrait être, parce que c'est vrai que c'est des processus si j'ai bien compris, on peut aussi le faire à titre individuel, c'est une bande de copains qui peut créer son projet. C'est pas forcément dans le cadre d'une institution. Donc l'idée c'est surtout d'informer, de leur dire que ça existe.

Donc voilà nos canaux, bon c'est les écoles? Ce sont les écoles? Ce sont les apprentis dès la formation professionnelle? C'est un petit peu ça pour l'instant que j'imagine. C'est clair qu'avec Bertrand Copt, le directeur des écoles on va en rediscuter d'ici, d'ici cet été et début de l'année scolaire. Evidemment. Donc pour l'instant c'est clair que la réponse, elle n'est pas objective mais elle va peut-être s'objectiver. Et puis comme Madame Hohenauer est dans votre ligne de mire et puis comme j'ai aussi le micro donc j'en profite pour compléter peut-être, enfin pour vous donner une information puisqu'on a parlé aussi des écoles, par rapport à la dame de la Satom, rien à voir, mais enfin j'en profite. Donc les enfants ont toujours la chance de pouvoir être sensibilisés aux déchets. Avec la dame de la Satom, seulement maintenant elle ne se

## CONSEIL GENERAL

---

déplace plus aux écoles, mais les enfants de 8 H y vont systématiquement, ça veut dire que dans le cursus scolaire des enfants, de toute façon ils seront sensibilisés à la question.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Schmid ?

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, parti socialiste centre gauche, juste une précision là, je partage l'avis de mon collègue Sotillo, quand on lit dans la presse qu'il y aura des commissions pour cette fusion. Vous dites qu'on sera informés, vaguement englobés mais est-ce que le Conseil Général participera à ces commissions ou c'est pas prévu du tout ? Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, parole à Monsieur Turin pour la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà. Olivier Turin pour la municipalité. Bon j'en profite pour répéter une deuxième fois que j'aurais préféré que ce soit Yannick Buttet qui s'exprime en l'occurrence, puisque c'est lui qui a vraiment pour l'instant conduit ce projet, nous on l'a appris, on est vraiment en deuxième ligne. Par contre donc quel est le but pour l'instant ? Le but c'est de bien comprendre, de savoir les avantages qu'on aurait à se rapprocher davantage, voire à fusionner. Au niveau de la police, des énergies, de l'eau, des affaires sociales, des écoles ? Voir aussi aux activités parascolaires, voire une maison des jeunes? Quelle est l'avantage par exemple de pouvoir profiter du Soluna à Monthey? Toutes ces questions sont ouvertes.

Si je vous, donc j'ai pris le communiqué de presse qui parle de la fusion, je vais juste vous souligner quelques petits extraits qui permettent peut-être de mieux comprendre comment cela, comment ça va se composer. Donc ces commissions, quatre sous-commissions. Ces commissions seront composées de quatre Conseillers municipaux, de partis différents, de chaque commune. Des deux Présidents des législatifs et d'un secrétaire. Au niveau du législatif le Président sera englobé forcément, maintenant je ne peux pas vous dire pour l'instant dans les sous-commissions s'il y aura des membres par exemple, des membres du Conseil Général qui pourraient y participer pour une raison ou pour une autre. Je ne peux pas encore vous dire précisément.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum, PLR, donc ma question portera sur le jumelage de Collombey-Muraz. En effet un postulat avait déjà été déposé et accepté à ce sujet le 16 juin 2014. La réponse a été donnée par le Conseil Municipal dans le PV du 15 juin 2015. Dans celui-ci le Conseil Municipal refuse le jumelage en argumentant, je cite : si on regarde la commune voisine de Monthey, elle-même qui reconnaît que dans ces différents jumelages qu'elle a, il y en a plus qu'un seul qui est actif et que cela s'assimile plutôt à de l'aide au développement qu'à un vrai jumelage, à une vraie collaboration, à de vrais échanges. Le Conseil Municipal prend donc l'exemple des jumelages de la commune voisine de Monthey pour refuser un jumelage de la commune de Collombey-Muraz. Or, cette même commune de Monthey a envoyé ces jours-ci une délégation pour préparer un éventuel jumelage, à Chengdu en Chine.

Donc c'est une petite ville de 9,2 millions d'habitants donc comme quoi la commune de Monthey a sûrement dû réviser sa propre position sur ce sujet. Ma question est donc la suivante, à la lumière de ces nouveaux événements, la commune de Collombey-Muraz va-t-elle elle-même réviser son jugement sur le jumelage ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà, et bien donc Olivier Turin pour la municipalité. Voilà, si je voulais expérimenter ma Vice-Présidence et bien c'est fabuleux ! Je peux enfin l'expérimenter sur des sujets bien différents. Donc je ne me souviens plus exactement de la réponse qu'on avait donnée c'est bien que vous la rappeliez moi, ce que je me souviens au fond de notre réflexion, c'était qu'un jumelage se construit aussi, c'est quelque chose qui doit rester vivant. C'est quelque chose qui doit se cultiver. Maintenant je vous remets aussi dans le contexte c'était en quelle année ça ? Vous dites en 2015 moi il me semble que c'était un petit peu avant, mais peut-être que, quoique le temps passe ! C'était aussi un moment, pour rappel peut-être aux nouveaux, un moment où la municipalité avait vraiment des gros soucis financiers. Or, on sait que pour faire vivre un jumelage et bien ça implique aussi un investissement considérable. On n'estimait pas qu'il était temps de le faire. Maintenant tout évolue. Si on prend l'exemple de Monthey, parce que Monthey, effectivement ces jours, j'ai eu preuve aujourd'hui, que je sais que le Président de Monthey est en Chine. Peut-être une imprécision de votre part mais toute pardonnée vous me parlez de 9,2 millions d'habitants c'est sans la banlieue. Avec la banlieue c'est 16 millions. Pourquoi ? Pourquoi cette volonté de jumelage qui pour l'instant n'est pas concrétisée. Pourquoi cette volonté ? Tout simplement parce qu'il faut mettre ça dans le contexte du site chimique de Monthey ! C'est vraiment ça. C'est une opportunité peut-être pour eux de raviver un jumelage qui permette aussi de rentrer dans une relation de confiance avec des partenaires étrangers investisseurs. Je crois qu'il faut mettre dans le contexte, je ne me trompe pas je pense en disant cela. Si je me permets de conclure de manière un peu abrupte en vous disant que le jumelage c'est pas quelque chose qu'on exclut, c'est quelque chose qui doit, qui peut-être qui va arriver parce que les circonstances font qu'il y a une opportunité et puis finalement une plus-value pour nous. Mais pour l'instant en tout cas il n'y a pas de volonté de raviver ou d'anticiper une volonté de jumelage. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres interventions, d'autres questions ? Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, les Verts, donc lors de la séance du 19 décembre, Monsieur Olivier Turin donc comme ça, ça ira bien, vous pourrez répondre, donc vous aviez dit que vous donneriez une réponse plus précise concernant les contributions des parents pour les enfants scolarisés, en classes relais. Donc voilà, il fallait que vous vous renseigniez auprès de la direction des écoles pour nous transmettre plus précisément comment les parents contribuaient. Alors qu'en est-il ? Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Monsieur Turin !

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour la municipalité. Votre question je ne l'avais pas oubliée d'ailleurs j'ai demandé à Bertrand Copt qu'il m'explique tout, j'ai tout à disposition malheureusement j'ai oublié de vous le transmettre. Donc je vous propose vraiment cette fois-ci, au prochain Conseil, de vous donner sa réponse, qui m'avait assez surpris d'ailleurs.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Madame Cretton.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Cretton Nathalie:** .... sur le sujet donc c'était pas moi personnellement qui avais posé la question, c'était Maryline Hohenauer qui avait posé la question. Mais je la trouvais très pertinente et c'est pour ça que je me suis permise de la remettre sur le tapis.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci pour cette précision. Sur le même sujet, Maryline Hohenauer !

**Intervention de Hohenauer Maryline :** Oui, sur le même sujet, ma question était prête, merci Nathalie, mais j'ai une autre question, c'était pour le bus urbain Agglo, lors de la présentation publique Monsieur le Président avait parlé que le bus urbain de l'Agglo circulerait sur seulement quatre communes. J'étais pas au courant, je voulais savoir quelles étaient ces quatre communes, sur ce qu'on nous a présenté, il faisait tout le tour, même en passant par les petits hameaux de Bex, de Massongex tout ça. Apparemment il n'y a plus que quatre. Qu'en est-il, merci.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier :** Olivier Turin pour la municipalité nous nous permettrons de répondre à cette question de manière exhaustive, détaillée et précise lors du prochain Conseil par l'intermédiaire de ma collègue Sandra Cottet Parvex, à moins que les réponses soient déjà possibles.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra :** Oui, Sandra Cottet-Parvex, je ne crois pas là que les choses sont déjà définies en l'état, donc il y avait le projet de la desserte du bus Agglo dans le concept de Chablais Agglo, tout n'est pas complètement défini, à savoir les réponses définitives des communes. Donc c'est encore en projet donc je ne pense pas qu'on puisse dire que tout est déjà définitivement fixé.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Morisod !

**Intervention de Morisod Florent :** Florent Morisod, les Verts. Ma question est simple et pragmatique, elle porte sur les paniers de basket de la cour de l'école du Corbier. Une fois de plus les poteaux qui les soutiennent sont penchés et les anneaux pliés. De nombreux jeunes jouent régulièrement sur ce terrain et je trouve dommage qu'ils ne puissent bénéficier d'un terrain en bon état. Alors certes, il existe un terrain multi-sports à côté du cycle d'orientation, et un autre terrain de basket à côté de la salle dans laquelle nous nous trouvons, mais cela ne doit pas signer l'abandon de l'entretien du terrain de l'école du Corbier. Donc ma question est la suivante : Est-il possible de remettre les paniers de la cour du Corbier en état, merci.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, je passe la parole à la municipalité.

**Intervention de Turin Olivier :** Oui, Olivier Turin pour la municipalité. Alors c'est une éventualité je ne pourrai pas vous répondre comme ça et je pense que ce type d'intervention qui est intéressante mais elle peut aussi passer directement par le côté administratif. C'est pas une critique je vous incite à vous exprimer, à poser des questions. Mais j'imagine typiquement ces interventions qui, passant directement par les travaux publics, peut trouver une réponse rapide. Quitte à revenir si vous êtes insatisfait de la réponse de l'administration.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme :** Merci. D'autres interventions, Monsieur Kunz !

**Intervention de Kunz Reto :** Kunz Reto, PLR. Je suis depuis quelques années, par échange de mails, le dossier de construction « passage sous voies, mobilité douce » de la halte de Vionnaz. Je suis très content que c'est au programme 2017. Ce passage est très important pour la sécurité des passages des voies CFF, notamment pour l'accès à la halte de Vionnaz pour nos écoliers. Le Conseil Municipal peut-il donner des précisions sur l'état d'avancement actuel du dossier ? Notamment aussi la participation financière des CFF et éventuellement de la commune de Vionnaz.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole à Madame Cottet-Parvex !

**Intervention de Cottet Parvex Sandra :** Oui, donc effectivement ce projet était prévu pour l'année 2017, donc il est prévu qu'il soit réalisé encore en 2017 pour cette année, et effectivement donc il y a un accord de principe qui est intervenu avec les CFF. Pour leur participation financière à hauteur de Fr. 30'000.– sur le budget total d'environ Fr. 158'000.– et actuellement et il y a des discussions avec Vionnaz, qui ont été entreprises pour leur participation aussi, Vionnaz qui est aussi intéressée bien sûr à ce passage de mobilité douce à travers la plaine du Rhône.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Zürcher !

**Intervention de Zürcher Cédric :** Cédric Zürcher, PLR. J'ai vu avec satisfaction que les places du village Illarsaz – Les Neyres allaient être mises au goût du jour, je voulais savoir si la municipalité ou les projeteurs avaient prévu de se renseigner auprès des locaux, savoir quels étaient leurs intérêts par rapport à ces places ?

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole à la municipalité !

**Intervention de Vieux Mikaël :** Mikaël Vieux, pour le Conseil Municipal. Nous sommes actuellement en, comme l'a très bien dit Monsieur Turin, nous venons en fait de donner le mandat au Bureau pour l'étude, donc lorsque nous aurons les projets en main nous déciderons de savoir quel est le meilleur concept et à ce moment là on prendra la décision de savoir si on se renseigne sur place ou est-ce qu'on fait une présentation aux citoyens qui sont concernés par ce centre. Mais actuellement on a encore rien déterminé avec le Conseil.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres questions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc le point 10, Divers. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ?

### 10. Divers

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC, est-ce que je peux avoir une minute de pause, s'il vous plaît, c'est pour la séance.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, donc nous reprenons la séance, nous sommes au point 10 divers est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Alors Thomas Birbaum, PLR donc moi, ce serait une remarque de l'ensemble des chefs de groupe. Donc nous trouvons très dommageable que sur les cinq interpellations, nous avons reçu que deux réponses. Trois sont bottées en touche. Selon le Règlement, le Bureau du Conseil Général fait en collaboration avec le Conseil Municipal, l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Général.

Donc pour, lors du dernier Bureau du Conseil Général, quatorze interventions des groupes parlementaires ont été déposées. Après de rudes négociations cinq ont été repoussées pour ne pas surcharger l'ordre du jour de la présente séance. Une convocation a été envoyée à tous les membres du Conseil Général pour traiter de ces interventions. Donc vous avez pu voir sur l'ordre du jour. Donc le but c'est vraiment de traiter ces neuf interventions. Mais ce soir un tiers sortiront de cette salle en n'ayant pas été traitées et repoussées en juin. Pourtant le Conseil Municipal prend connaissance de toutes ces interventions en même temps que les autres chefs de groupe des autres partis, à peu près, lors du Bureau du Conseil Général, à peu près un mois avant la session du Conseil Général. Donc l'ordre du jour se travaille en amont au sein du Bureau et le Conseil Municipal y siège. Le Conseil Général par sa présidence et par ses chefs de groupe font des efforts pour qu'un maximum d'interventions soient traitées pour économiser du temps, de l'argent et ainsi que par souci d'efficacité. Ils attendent également un effort de la part du Conseil Municipal en ayant des réponses à leurs interventions.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie. Est-ce que la municipalité qui a été interpellée veut s'exprimer par rapport à ce que vient d'être dit ? Ce n'est pas le cas, dans les divers toujours, oui Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, donc comme l'a ben mentionné Monsieur Thomas Birbaum, nous nous retrouvons avec trois interventions qui seront repoussées au mois de juin. Comme j'ai bien compris. Le Bureau avait décidé, sur les quatorze, d'en repousser cinq, normalement aussi au mois de juin. En plus de ça on a les comptes, donc est-ce qu'on a prévu de faire ça sur deux jours ? La séance plénière ?

**Intervention de Vuille Côme:** Madame Cretton la question s'adresse à moi je pense que ça on réglera au prochain Bureau justement avec un représentant du Conseil Municipal pour établir l'ordre du jour de la séance de juin. Je précise simplement que les interventions sont mises à l'ordre du jour. Celles qui n'ont pas encore été mises à l'ordre du jour ne seront pas forcément systématiquement déjà arrêtées à celle de juin, c'est une discussion qu'on devra avoir lors du prochain Bureau tous ensemble. J'espère avoir répondu à votre question. Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Juste pour demander donc alors les trois qui ont été repoussées elles seront quand même repoussées, discutées au mois de juin j'espère.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Pour vous répondre comme je vous ai dit ce sera à l'ordre du jour en séance du Bureau et je pense qu'on va le faire aussi d'entente avec la municipalité et je pense que ... on doit .. cette discussion-là je ne peux pas vous répondre comme ça ! ça sera en séance du Bureau avec l'ensemble des chefs de groupe et l'ensemble des membres du Bureau et le représentant de la municipalité pour arrêter le prochain ordre du jour. Seule chose qui est sûre, le prochain ordre du jour c'est que nous avons les comptes ça c'est une certitude puisque c'est prévu dans la loi. Après le reste de l'ordre du jour nous l'élaborerons comme nous l'avons fait au niveau du Bureau.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Ok, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres interventions dans les divers ? Si ce n'est pas le cas je vous remercie pour votre travail et votre attention et je clos la séance plénière du Conseil Général. Je prie simplement les chefs de groupe de venir quelques minutes auprès du Bureau, merci et bonne soirée.

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT  
Côme Vuille



LA SECRETAIRE  
Maria Encina Fracheboud

